

**NEF**

# **De l'enseignement supérieur à l'emploi : les trois premières années de vie active de la Génération 98**

*Jean-François Giret, Stéphanie Moullet et Gwenaëlle Thomas*

**NOTES  
EMPLOI  
FORMATION**

**1**

**juin 2003**

Enquête « Génération 98 »

**C**éreq



## Synthèse

Ce document présente les principaux résultats de l'enquête « Génération 98 » sur l'insertion des personnes sorties de l'enseignement supérieur en 1998, diplômées ou non. Il analyse les conditions de leur entrée dans la vie active et leurs débouchés professionnels en 2001.

La première partie dresse d'abord un panorama général de l'insertion des sortants du supérieur au cours de ces dix dernières années. Elle se focalise ensuite sur l'insertion de la « Génération 98 » en proposant des résultats détaillés selon le diplôme et la spécialité de formation. Elle fournit également un large aperçu des principaux emplois occupés par les sortants du supérieur, trois ans après la fin des études.

La deuxième partie dresse le portrait des jeunes sortants de l'enseignement supérieur en s'intéressant notamment à leur parcours de formation et à leur origines sociales. Au-delà du diplôme de fin d'études, elle présente la grande diversité des cursus scolaires et universitaires par lesquels sont passés les jeunes de la « Génération 1998 » avant de sortir de l'enseignement supérieur.

Enfin, les expériences de travail en cours d'études font l'objet de la troisième et dernière partie. Les stages, les petits boulots et les activités plus régulières y sont notamment abordés.

### L'ENQUÊTE « GÉNÉRATION 98 »

Réalisée par le Céreq au printemps 2001, l'enquête « Génération 98 » (G98) concerne un échantillon de 54 000 jeunes sortis de formation initiale en 1998 de tous les niveaux et de toutes les spécialités de formation, parmi les 742 000 jeunes qui, cette année-là, ont quitté pour la première fois le système éducatif. Elle succède à l'enquête « Génération 92 » et poursuit le même objectif : analyser les premières années de vie active au regard de la formation initiale.

La finalité essentielle de « Génération 98 » est de rendre compte des parcours d'insertion professionnelle des jeunes entrés sur le marché du travail en 1998, de la date de fin de leur formation initiale jusqu'à celle de l'enquête, environ trois ans plus tard. Le questionnaire couvre donc les dimensions explicatives essentielles du processus d'insertion. Il permet de décrire mois par mois, à partir d'un calendrier professionnel, toutes les situations traversées par les jeunes au regard du marché du travail.

L'enquête s'est déroulée par entretiens téléphoniques, de vingt minutes en moyenne, avec une saisie simultanée des réponses sur ordinateur (système CATI – *Computer Assisted Telephone Interview*).

« Génération 98 » couvre plus de 98 % des formations initiales dispensées en France métropolitaine. Une partie de l'échantillon sera ré-interrogée en 2003 puis en 2005 pour analyser les processus de cheminement professionnel.

### « GÉNÉRATION 98 » ET LE CHAMP DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le champ de l'enquête couvre l'ensemble des sortants de l'université, du premier au troisième cycle, qu'ils aient ou pas obtenu le diplôme correspondant à la classe de sortie. Il concerne également les sortants, diplômés ou non, de STS et d'IUT, d'écoles d'ingénieurs et de commerce, d'écoles d'art et d'architecture. Les sortants de la filière santé sont également interrogés ainsi que ceux issus d'écoles de la santé et du social. Enfin, les sortants d'IUFM font partie de l'enquête.

En revanche, sont exclus du champ de l'interrogation : les formations dépendant du ministère de la Jeunesse et des Sports, les écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère de la défense, les écoles de notariat, les écoles juridiques, les écoles normales supérieures, les élèves sortis non diplômés des écoles de l'enseignement supérieur, les étudiants de nationalité étrangère issus de l'université.



## Sommaire

1. Les conditions d'insertion des sortants de l'enseignement supérieur ....	5
1.1. L'insertion en 2001 .....	8
1.2. Les débouchés professionnels .....	18
2. Portrait des sortants de l'enseignement supérieur de la génération 98 .....	27
2.1. Les parcours de formation initiale .....	27
2.2. Le parcours de formation initiale et la fin des études .....	29
2.3. L'origine sociale influence l'accès à l'enseignement supérieur long et au statut de cadre .....	33
3. Les expériences de travail en cours d'études .....	36
3.1. Les stages pendant les études : de fortes disparités selon les filières .....	36
3.2. Des petits boulots au travail régulier : les activités professionnelles en cours d'études .....	38
3.3. Expérience de travail durant les études et emploi obtenu à la sortie : de fortes relations .....	40
Références bibliographiques .....	41



## 1 | Les conditions d'insertion des sortants de l'enseignement supérieur

Les jeunes issus du système éducatif en 1998 ont très certainement connu les meilleures conditions d'insertion des années 90. Or, depuis 1980, le nombre de sortants de l'enseignement supérieur court a doublé, celui du supérieur long a quadruplé. De 1992 à 1998, la part des diplômés de l'enseignement supérieur est passée de 33% à 38% d'une génération de sortants (Epiphane et *alii*, 2001). De façon générale, c'est l'accès à l'enseignement supérieur qui devient plus courant. Ainsi, en 1998, environ un sortant du système éducatif sur deux est issu de l'enseignement supérieur (Minni et Poulet, 2001). Cette augmentation des sortants aurait pu détériorer leurs conditions d'entrée dans la vie active du fait d'une concurrence accrue dans l'accès aux emplois les plus qualifiés. Or, cela n'a pas été le cas. Après d'importantes fluctuations dans les années 90, la reprise de l'activité économique, amorcée au second semestre 1997, s'est traduite par une baisse du taux de chômage des jeunes très sensible à la conjoncture (Marchand, 1999). Ce sont même les diplômés du supérieur qui ont davantage tiré profit de cette amélioration. Le nombre d'ingénieurs et cadres techniques d'entreprise de moins de trente ans a ainsi augmenté de 39 % entre 1996 et 1998, de 22 % entre 1998 et 1999. Les effectifs de jeunes occupant des emplois de cadres administratifs et commerciaux a augmenté de 4 % entre 1996 et 1998 et de 11 % entre 1998 et 1999. De ce fait, les sortants de l'enseignement supérieur en 1998 sont sortis sur un marché du travail porteur pour leurs débouchés. Leur taux de chômage, de 6 % en 2001, est presque deux fois moins élevé que celui de l'ensemble de la « Génération 98 ». D'une manière générale, les conditions d'insertion à la fin de la dernière décennie s'améliorent : baisse du chômage, réduction de la part des emplois temporaires et augmentation de l'accès aux emplois de cadres et de professions intermédiaires. Ce phénomène s'observe pour l'ensemble de l'enseignement supérieur. Si le diplôme reste la clé essentielle des différences d'insertion, cette amélioration générale s'est accompagnée de tendances plus spécifiques à certaines filières.

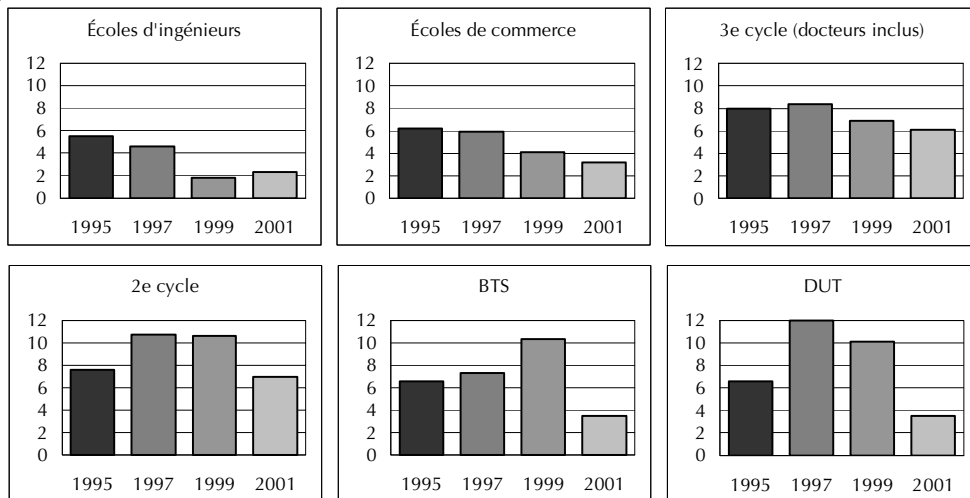
L'évolution la plus nette concerne les filières courtes de l'enseignement supérieur (BTS et DUT), qui avaient été les plus touchées par le chômage et les concurrences des plus diplômés en 1995-1997. Durant ce creux conjoncturel, les diplômés des séries tertiaires ont notamment été concurrencés par les diplômés des seconds cycles universitaires. De plus, au cours de l'embellie économique qui a suivi, l'accroissement des emplois de professions intermédiaires, débouchés naturels de ces filières courtes souvent plus sensibles aux évolutions conjoncturelles, a été plus lent, ce qui s'est traduit par une amélioration plus tardive de leur insertion (*cf.* graphiques 1).

Les seconds cycles universitaires semblent en revanche avoir beaucoup moins profité de cette embellie. Si leur taux de chômage, en 2001, est redescendu au niveau de 1995, leur taux d'accès à la catégorie cadre a sensiblement diminué (*cf.* graphiques 3). Le tarissement de leurs débouchés naturels vers la fonction publique combiné à une reprise économique portée vers le secteur privé explique en partie leur difficulté actuelle.

A contrario et pour ces mêmes raisons, les diplômés d'écoles de commerce ont pleinement bénéficié de l'embellie économique : moins fréquemment au chômage, ils occupent plus souvent des emplois de cadres sur des statuts plus stables (cf. graphiques 3 et 4). Du fait de la multiplication des écoles de commerce reconnues ou non par l'État, la très grande hétérogénéité de leur offre

Graphique 1

Taux de chômage trois ans après la fin des études (en %)

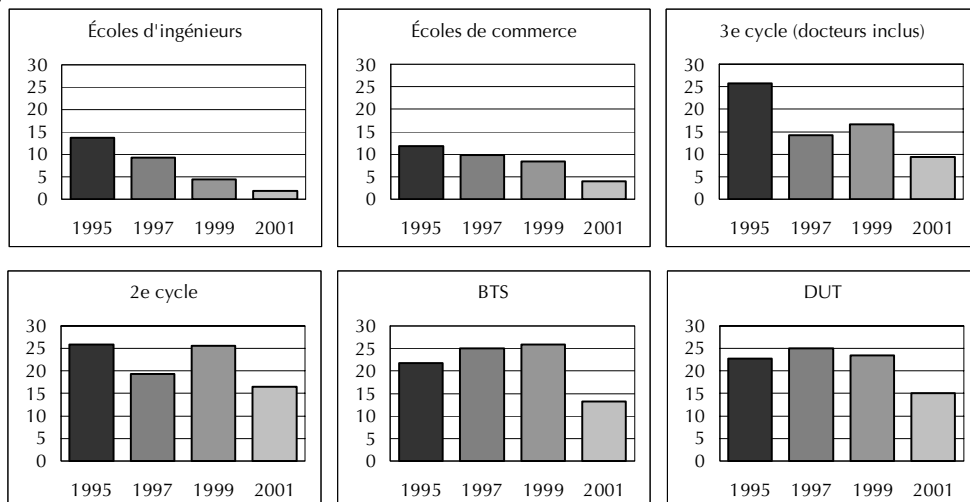


Source : Céreq, enquête « Génération 98 », interrogation 2001.

► Chaque histogramme représente les taux de chômage de quatre générations d'une catégorie de diplômés sortis depuis trois ans du système éducatif. Ces taux de chômage ont été calculés à partir de quatre enquêtes du Céreq (cf. annexe).

Graphique 2

Part des emplois temporaires trois ans après la fin des études (en %)



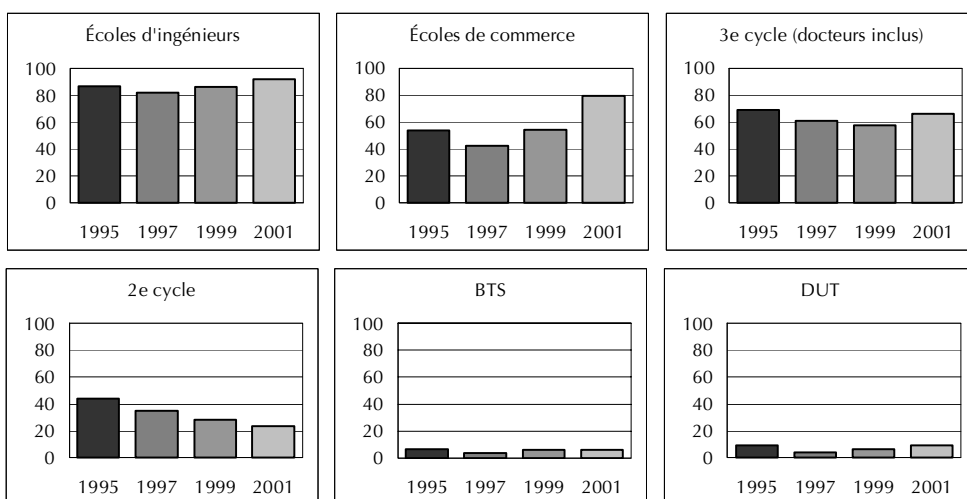
Source : Céreq, enquête « Génération 98 », interrogation 2001.



de formation au début des années 90 s'était traduite par une dégradation de leur débouchés (Martinelli et alii, 2000). Les réformes menées depuis ont permis à leurs diplômés une nette amélioration de leur insertion. En 2001, les différences d'insertion entre les diplômés d'écoles de commerce et d'ingénieurs sont pratiquement inexistantes : si les derniers accèdent toujours un peu plus facilement à la catégorie cadre, ils sont depuis 1999 légèrement moins rémunérés que les sortants d'écoles de commerce.

Graphique 3

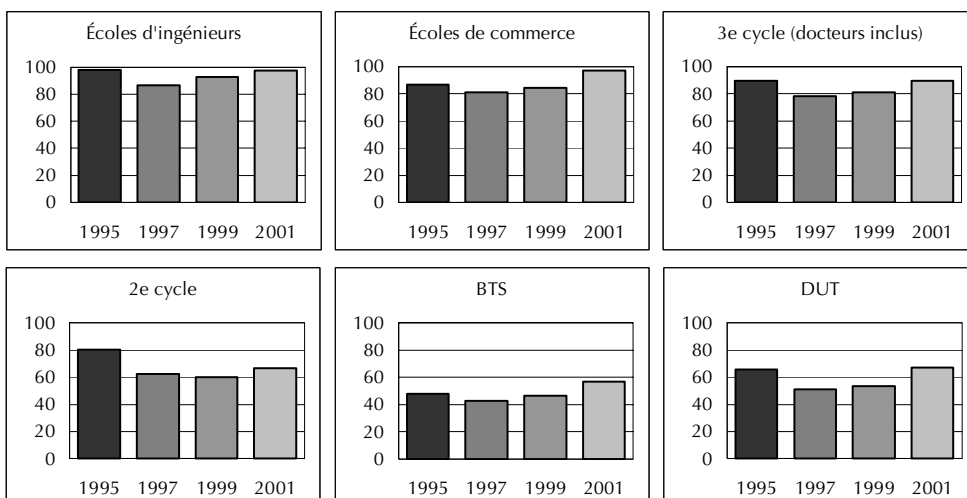
## PART DES CADRES TROIS ANS APRÈS LA FIN DES ÉTUDES (EN %)



Source : Céreq, enquête « Génération 98 », interrogation 2001.

Graphique 4

## PART DES CADRES OU PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES TROIS ANS APRÈS LA FIN DES ÉTUDES (EN %)



Source : Céreq, enquête « Génération 98 », interrogation 2001.

## 1.1. L'insertion en 2001

Durant ces années de reprise économique, les sortants de l'enseignement supérieur ont rarement été au chômage : 58 % ne l'ont même jamais été au cours de leurs trois premières années de vie active et 73 % ont connu moins de deux mois de chômage. L'accès à l'emploi est quasi général : 97 % des sortants ont accès à un emploi au cours de ces trois premières années de vie active. La moitié des jeunes trouve leur premier emploi immédiatement. Globalement, les emplois non temporaires<sup>1</sup> dominent : le statut d'emploi occupé après trois ans de vie active est dans 60 % des cas un CDI, auquel il faut ajouter 10 % des jeunes ayant accédé à un statut de fonctionnaire. Cependant, si un diplôme de l'enseignement supérieur protège généralement du chômage, il est loin d'être une garantie systématique contre les salaires peu élevés et les emplois temporaires<sup>2</sup>. 14 % des jeunes en emploi sont en CDD et 7 % des sortants occupent un emploi-jeune. De manière générale, la part d'emplois à durée indéterminée augmente avec le niveau de diplôme. Dans certaines filières, l'accès au CDI est généralisé, il concerne plus de 90 % des sortants d'écoles d'ingénieurs ou de commerce. En revanche, il ne concerne qu'un sortant de DEUG sur deux.

Après trois ans de vie active, les salaires nets mensuels, primes incluses, des jeunes issus de l'enseignement supérieur suivent la hiérarchie des diplômes. Une année supplémentaire d'études dans l'enseignement supérieur, qu'elle soit validée ou non, est presque toujours valorisée : ainsi, les sortants de doctorat sans le diplôme gagnent davantage que les diplômés de DEA, les bac+5 en échec ont des salaires supérieurs aux diplômés de maîtrise, les bac+4 en échec ont des revenus du travail qui dépassent ceux des diplômés de licence. Moins marquée que dans l'enseignement secondaire, les différences salariales entre hommes et femmes existent toujours à l'avantage des hommes. Quel que soit le diplôme de sortie, leur salaire médian dépasse de 14 % celui des femmes, bien que, pour ces dernières, l'ancienneté dans l'emploi est plus grande. Or, ce différentiel ne s'explique pratiquement pas par le temps partiel (82 % des hommes travaillent à temps plein en mars 2001 contre 73 % des femmes) : il atteint 12 %, quand seuls les emplois à temps plein sont pris en compte.

### Les ingénieurs : une entrée dans la vie active particulièrement favorable

Les sortants d'écoles d'ingénieurs sont parmi les plus nombreux à être actifs occupés trois ans après la fin de leurs études : leur taux de chômage en mars 2001 est de 3 %, soit environ la moitié du taux de chômage de l'ensemble des sortants de l'enseignement supérieur. Relativement aux autres sortants, les ingénieurs passent en trois ans d'une situation moyennement favorable en termes de chômage à une situation très favorable : leur taux de chômage baisse très fortement, de 13 % en mars 1999, à 3 % en mars 2001. Peu de diplômés d'écoles d'ingénieurs ont durablement chômé : 11 à 12 % d'entre eux ont passé plus de six mois à la recherche d'un emploi. Aucun n'est concerné par du chômage d'une durée supérieure à l'année.

---

<sup>1</sup> On utilisera les termes d'emplois non temporaires, ou d'emplois à durée indéterminée, pour qualifier les contrats sous CDI de droit privé et ceux sous statut de fonctionnaire.

<sup>2</sup> Les emplois temporaires, ou emplois à durée déterminée regroupe les contrats à durée déterminée (CDD) classique, ainsi que l'intérim, et les emplois aidés.

En plus d'un taux d'emploi élevé à trois ans, les sortants d'écoles d'ingénieurs accèdent au CDI en quasi-totalité. De plus, cet accès est rapide : dans plus de la moitié des cas, il ne dépasse pas deux à trois mois. Dans près de 60 % des cas, les ingénieurs occupent un seul emploi sur la période, et dans 90 % des cas, ils ont au plus deux employeurs. Le statut de cadre est prépondérant, il concerne plus de 90 % des diplômés. Les salaires médians perçus sont logiquement parmi les plus élevés et sont deux fois supérieurs à ceux des DEUG non diplômés, l'autre extrême de l'échelle des sortants de formation initiale.

Si l'ensemble des ingénieurs présente des rémunérations élevées et une stabilité dans l'emploi sans déqualification à l'embauche, quelques disparités apparaissent en termes d'insertion selon les disciplines. Les ingénieurs agricoles et agronomes connaissent l'insertion la moins bonne : leur taux de chômage, 5 %, est proche de la moyenne des sortants de l'enseignement supérieur à la date de l'enquête. Seuls 83 % sont en CDI et 79 % occupent un emploi de cadre à trois ans. Leur salaire médian est de 12 à 20 % inférieur à celui des autres ingénieurs. En revanche, les ingénieurs en automatisme, électricité, électronique et mécanique de même que les ingénieurs « industriels » (technologies industrielles, génie civil, énergie) se détachent : des taux de chômage à trois ans de 2 %, tandis que 95 % ont un CDI et 97 % sont cadres. Seulement 8 % d'entre eux passent plus de six mois au chômage depuis la fin de leurs études alors qu'ils sont 23 % dans ce cas parmi les ingénieurs agricoles et agronomes.

### **Les écoles de commerce : peu de chômage et des rémunérations élevées**

Avec des taux de chômage à trois ans de 3 %, les sortants des écoles de commerce figurent parmi les sortants pour lesquels ce taux est le plus faible. Cette position relative en termes de chômage se constate de mars 1999 jusqu'à la fin de la période d'observation. Ils restent cependant 7 % à avoir passé plus de 6 mois au chômage depuis leur sortie de formation initiale. Comme les sortants d'écoles d'ingénieurs, ils occupent pour plus de 90 % un emploi en CDI, et ce, après moins de trois mois sur le marché du travail pour la moitié d'entre eux. Les diplômés d'écoles de commerce sont moins nombreux que les sortants d'écoles d'ingénieurs à avoir occupé un seul emploi, et plus nombreux à avoir connu deux ou trois mobilités d'employeur. Après trois ans de vie active, 80 % de ces sortants ont le statut de cadre, soit 13 % de moins que pour les diplômés d'écoles d'ingénieurs. En revanche, leur salaire médian dépasse celui de ces derniers et constitue la rémunération la plus élevée de l'ensemble des jeunes issus de l'enseignement supérieur.

### **Les docteurs : des différences importantes selon les spécialités**

Bien que constituant la population des plus diplômés, l'entrée dans la vie active des sortants de doctorat diplômés ou non, n'est pas plus facile que pour l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur. On note cependant une certaine variabilité entre spécialités. Si le taux de chômage à trois ans est d'environ 5 %, il masque d'importantes disparités entre les disciplines de la santé où le chômage est quasiment inexistant et les autres disciplines pour lesquelles la thèse est souvent le passeport obligatoire aux emplois de la recherche, mais où les débouchés sont plus incertains avec un taux chômage moyen supérieur à 7%. Ainsi, les docteurs en sciences humaines et, dans une moindre mesure, les docteurs en chimie et biologie sont particulièrement touchés par le chômage. A contrario, les docteurs en sciences exactes dans les spécialités à vocation

industrielle (électronique, automatique, mécaniques, sciences pour l'ingénieur...) sont beaucoup plus épargnés et ont des conditions d'insertion proches des sortants d'écoles d'ingénieurs.

Au-delà du chômage, trois autres faits marquants caractérisent l'insertion des docteurs. En premier lieu, leur entrée dans la vie active dépend surtout des débouchés de la fonction publique : 53 % des docteurs, hors santé, travaillent dans un emploi de la fonction publique, trois ans après leur sortie du système éducatif, 47 % en sciences exactes mais 70 % en sciences humaines et sociales (Shs). De ce fait, la rémunération des docteurs est souvent inférieure aux diplômés des écoles de commerce ou d'ingénieurs dont les débouchés se sont multipliés dans le secteur privé du fait de la reprise économique en 1998-2000. Ainsi, leur salaire médian, trois ans après l'obtention de leur thèse est de près de 8 % inférieur aux salaires des diplômés d'écoles de commerce. L'écart atteint 17 % pour les sortants de thèse sans diplôme, bien que leur rémunération reste supérieure à celle des diplômés de DEA (ou DESS). Ensuite, leur insertion se caractérise par une moins grande stabilité des emplois notamment durant les premières années après la thèse. Ils sont deux fois moins nombreux que les sortants d'écoles (d'ingénieurs ou de commerce) à occuper un emploi à durée indéterminée. Il sont en revanche plus nombreux à être soit en CDD, soit fonctionnaires : 47 % seulement des docteurs sont en CDI contre 53 % pour les non diplômés, et entre 18 et 21 % sont fonctionnaires selon l'obtention ou pas du diplôme. En sciences exactes, les docteurs des spécialités à vocation industrielle, plus souvent présents dans le secteur privé sont également plus souvent en CDI et sur des emplois mieux rémunérés. À l'inverse, les docteurs en chimie ou biologie sont les plus nombreux à détenir un CDD. De même, en Shs, les docteurs en droit, économie et gestion ont moins de difficultés à se stabiliser que les docteurs en lettres et sciences humaines. Enfin, s'il ne permet pas toujours l'accès à des emplois de la recherche (près de 75 % des docteurs hors santé travaillent dans le secteur public et 38 % dans le secteur privé accèdent à des emplois dans le domaine de la recherche), le doctorat permet l'accès presque systématique à la catégorie de cadre. Les docteurs accèdent au statut cadre plus souvent encore que les diplômés d'écoles d'ingénieurs (95 % des cas). Ce n'est cependant pas le cas sans l'obtention du titre : seulement 72 % des sortants de thèse sans titre accèdent au statut de cadre.

## **DEA et DESS : les sciences exactes et la gestion ont le vent en poupe**

Les diplômés de DEA ou de DESS ont, après trois ans de vie active, des taux de chômage comparables à celui de l'ensemble des jeunes issus de l'enseignement supérieur, respectivement de 7 et 6 %. Si la situation vis-à-vis du chômage à la date d'enquête est similaire pour les deux types de diplômés, l'insertion des sortants de DEA semble plus lente. Ils sont en effet 26 % à passer plus de six mois au chômage sur environ trois ans de vie professionnelle (contre 16 % pour les sortants de DESS). Pour environ 30 % d'entre eux, le temps d'accès au premier emploi est supérieur à six mois, proportion la plus élevée de tous les sortants de l'enseignement supérieur. Au cours des trois premières années de vie active, le taux de chômage des diplômés de DEA baisse de 26 à 7 % pour se retrouver au niveau de celui des DESS. Cependant, trois ans après avoir quitté l'université, quelques différences subsistent entre DEA et DESS au regard de leurs débouchés professionnels. Les différences de rémunérations, au profit des DESS en témoignent : elles sont d'environ 7 % pour les hommes travaillant à temps plein et de 6 % pour les femmes dans la même situation. Néanmoins, le passage de bac+5 à bac+8 reste valorisé, les salaires des diplômés de DESS étant de 17 % inférieurs à ceux

des docteurs. Autre différence sensible, la part des emplois temporaires pour les titulaires d'un DEA dépasse largement celle des DESS : 59 % des premiers sont en CDI après trois ans de vie active contre 73 % pour les seconds alors que la part des fonctionnaires est respectivement de 13 et 6 %.

Les conditions d'insertion des bac+5 universitaires, bien que meilleures que celles des autres diplômés de l'université, varient sensiblement selon les spécialités. En sciences exactes, les diplômés des spécialités à vocation industrielles (électronique, automatique, mécaniques, sciences pour l'ingénieur...), regroupant principalement des DESS, tirent leur épingle du jeu. À l'exception des rémunérations, leurs conditions d'insertion sont proches des sortants d'écoles d'ingénieurs. À l'inverse les diplômés d'un bac+5 en sciences de la vie sont beaucoup plus touchés par le déclassement et l'emploi à durée déterminée. En sciences sociales, les différences d'insertion entre deuxièmes et troisièmes cycles sont moins marquées. Seul l'examen des rémunérations fait apparaître des écarts substantiels entre juristes, économistes et gestionnaires, ces derniers ayant les salaires les plus élevés sans toutefois atteindre le niveau des diplômés d'écoles de commerce. Les sortants d'un DEA ou d'un DESS de sciences humaines sont en revanche plus touchés par le chômage et perçoivent des rémunérations nettement plus faibles que leurs homologues de sciences exactes ou sociales. Ainsi, leur salaire est souvent compris entre 1 200 et 1 400 euros alors qu'il avoisine les 2 000 euros en sciences de gestion et en sciences de l'ingénieur, informatique, électronique, automatique et mécanique.

### **1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle universitaire : avantage aux diplômés, mais des différences selon les spécialités de formation**

L'obtention d'un diplôme à la sortie de l'université confère toujours un avantage en termes d'insertion. En premier cycle, les sortants sans le DEUG sont les plus touchés par le chômage et la précarité des emplois, quelle que soit la spécialité de leur formation. Pour les premiers emplois, leur rémunération est même inférieure à celles des bacheliers technologiques et professionnels, qui sont eux bien plus épargnés par le chômage. Les sortants sans diplôme de lettres et sciences humaines qui représentent la part la plus importante des sortants au niveau DEUG connaissent les plus grandes difficultés d'insertion. En revanche, l'obtention de la licence et surtout de la maîtrise améliore sensiblement les conditions d'entrées dans la vie active quelle que soit la spécialité. Mieux rémunérés, les jeunes accèdent également plus souvent à des postes de cadre, sur des emplois stables sans pour autant atteindre les niveaux des diplômés de DEA et de DESS.

Les sortants de l'université qui n'atteignent pas la maîtrise se singularisent par des taux d'inactivité plus élevés. Les inactifs représentent 10 % des sortants de licence et de DEUG diplômés et 17 % des sortants de DEUG non diplômés. Les sortants de DEUG de Lettres, sciences humaines et sociales sont les plus nombreux à quitter le marché du travail au cours des trois premières années après la fin des études : près d'un jeune sur cinq est inactif en mars 2001. Ces retraits sont largement synonymes de reprise d'études. Les DEUG non diplômés sont deux fois plus en inactivité que l'ensemble des jeunes issus de l'enseignement supérieur, mais c'est surtout pour la formation qu'ils ont quitté le marché du travail : 12 % sont en reprise d'études ou formation dont 9 % en établissements scolaire ou universitaire. Les sortants de DEUG se caractérisent également par un taux plus élevé d'accès à l'emploi-jeune : statut où l'on retrouve, respectivement 19 % et 14 % des sortants de lettres, sciences humaines et droit, économie, gestion en emploi mais seulement 7 % des sortants de sciences exactes et naturelles.

L'importance relative des emplois-jeunes au sein des sortants de premier cycle explique, au moins partiellement, leur faible rémunération, les sortants de DEUG étant toujours moins bien payés que les autres sortants de niveau bac+2.

Les sortants de deuxième cycle de sciences, bien que moins nombreux, connaissent des conditions d'insertion plus favorables que les sortants de lettres et sciences humaines. Moins touchés par le chômage, ils accèdent beaucoup plus souvent à des postes de cadre et à des emplois à durée indéterminée. Dans certaines disciplines comme les sciences de l'ingénieur, la mécanique, l'informatique, l'électronique, l'insertion y est même comparable à celle des écoles d'ingénieurs, à l'exception des rémunérations. A contrario, en sciences naturelles, les conditions d'insertion sont nettement moins favorables, avec un taux de chômage deux ou trois fois supérieur aux autres disciplines de sciences exactes et un taux élevé d'emplois précaires.

Plus nombreux que les sortants de sciences, les sortants de sciences humaines et sociales ont globalement plus de difficultés à intégrer le marché du travail. Les étudiants en art, en psychologie et en histoire-géographie connaissent, après trois ans passés sur le marché du travail, un taux de chômage très élevé, respectivement de 15 %, 12 % et 11 %. En 2001, plus d'un emploi sur deux y est encore à durée limitée et l'accès à la catégorie cadre est peu fréquent voire inexistant pour les étudiants en psychologie. Les autres disciplines de sciences humaines semblent un peu plus épargnées par le chômage même si elles se caractérisent toutes par un volume de contrat à durée limitée plus élevée que la moyenne. Ce n'est cependant pas le cas de diplômés de langues étrangères et de LEA, qui accèdent à l'emploi stable dans les mêmes conditions que les autres diplômés de l'université malgré des accès plutôt rares à la catégorie cadre.

En sciences sociales, une opposition se dessine clairement entre la gestion et les autres filières économiques et juridiques. Les étudiants en gestion évitent le chômage et accèdent souvent aux CDI, alors que les étudiants en AES, et dans une moindre mesure en droit et économie sont davantage touchés par le chômage et la précarité. L'existence de filières professionnelles dont sont souvent issus les étudiants de gestion, explique en partie leur avantage sur le marché du travail. Mais les opportunités d'emplois sont également nettement plus nombreuses pour ces filières traditionnellement orientées vers le secteur privé. Le secteur public est un débouché privilégié des diplômés d'AES, et dans une moindre mesure, des diplômés de droit et de sciences économiques qui voient se tarir leurs débouchés.

En STAPS, comme le montrait déjà l'enquête sur les diplômés sortis en 1996, l'insertion reste très spécifique pour ceux qui n'obtiennent pas le concours : peu touchés par le chômage, les jeunes se retrouvent cependant souvent confinés dans des emplois à durée limitée. Aussi, le risque de se retrouver au chômage trois ans après avoir fini les études est inférieur à 3 %, mais l'importance des emplois à durée limitée dans le domaine de l'animation sportive n'épargne pas les jeunes diplômés : 40 % ont encore des contrats de cette nature en 2001, même si 45 % accèdent au statut cadre. Néanmoins, ces résultats ne prennent pas en compte les conséquences de la forte progression des effectifs en STAPS : les sortants de deuxième cycle en 1998 sont pour la plupart entrés en STAPS avant l'explosion des inscriptions en première année, particulièrement marquée à partir de 1995.

Tableau 1

## INDICATEURS D'INSERTION À LA SORTIE DE L'UNIVERSITÉ PAR SPÉCIALITÉS (SISE)

## Diplômés de doctorat (hors santé)

	Taux de chômage en mars 2001	Part des emplois à durée limitée	Taux de cadres	Taux de cadres et professions intermédiaires	Salaire médian net mensuel (en euros)
Total (hors santé)	7,4 %	19,1 %	91,1 %	96,9 %	1 960
Maths, physique	4,5 %	14,2 %	90,6 %	97,0 %	2 030
Mécanique, électronique, informatique, sciences de l'ingénieur	1,6 %	7,4 %	96,5 %	98,0 %	2 130
Chimie	10,2 %	26,3 %	91,4 %	95,3 %	1 920
Sciences de la vie et de la terre	6,7 %	31,9 %	91,6 %	97,8 %	1 710
Droit, sciences économiques, gestion	5,1 %	8,3 %	91,8 %	98,1 %	1 970
Lettres et sciences humaines	20,3 %	28,8 %	80,4 %	93,8 %	1 830

Source : Céreq, enquête « Génération 98 », interrogation 2001.

## Diplômés de troisième cycle (hors doctorat)

	Taux de chômage en mars 2001	Part des emplois à durée limitée	Taux de cadres	Taux de cadres et professions intermédiaires	Salaire médian net mensuel (en euros)
Total	5,6 %	20,1 %	68,2 %	91,0 %	1 725
Maths, physique, chimie	10,1 %	10,7 %	77,9 %	95,6 %	1 791
Mécanique, électronique, sciences de l'ingénieur	3,4 %	6,3 %	87,2 %	97,5 %	1 982
Sciences de la nature et de la vie	6,6 %	32,8 %	54,1 %	84,2 %	1 555
Médecine, pharmacie, odontologie,	2,7 %	22,3 %	71,0 %	94,7 %	1 829
Sociologie, psychologie, philosophie, sciences de l'éducation	7,4 %	33,9 %	62,9 %	88,9 %	1 235
Autres (lettres et sciences humaines, STAPS)	10,0 %	38,1 %	51,0 %	90,2 %	1 403
Droit, sciences politiques	4,9 %	24,5 %	54,0 %	82,6 %	1 518
Économie, AES	3,6 %	14,3 %	66,6 %	88,1 %	1 747
Gestion	4,1 %	8,8 %	79,2 %	94,2 %	1 958

Source : Céreq, enquête « Génération 98 », interrogation 2001.

## Diplômés de maîtrise, licence ou DEUG

	Taux de chômage en mars 2001	Part des emplois à durée limitée	Taux de cadres	Taux de cadres et professions intermédiaires	Salaire médian mensuel (en euros)
Total	8,0 %	31,3 %	25,2 %	67,9 %	1 220
Maths, Physique	5,4 %	21,7 %	40,9 %	75,9 %	1 347
Mécanique, électronique, sciences de l'ingénieur	1,8 %	16,8 %	37,4 %	85,0 %	1 524
Chimie	3,9 %	36,6 %	40,6 %	76,4 %	1 448
Sciences de la nature et de la vie	10,7 %	39,9 %	18,8 %	74,8 %	1 156
Médecine, pharmacie, odontologie	4,7 %	20,0 %	43,0 %	62,2 %	1 351
Littérature, français	7,0 %	45,1 %	23,0 %	71,2 %	1 056
Arts	14,5 %	54,8 %	24,5 %	69,4 %	1 089
Langues	8,1 %	33,4 %	20,2 %	58,5 %	1 110
Langues étrangères appliquées	8,0 %	27,0 %	14,4 %	65,1 %	1 220
Histoire, géographie	10,5 %	43,9 %	13,5 %	68,6 %	1 037
Psychologie	12,0 %	52,5 %	4,5 %	56,9 %	945
Sociologie, philosophie, sciences de l'éducation	9,1 %	45,2 %	16,7 %	68,6 %	1 014
Droit, sciences politiques	8,8 %	24,1 %	25,7 %	64,5 %	1 296
Économie	8,3 %	20,7 %	35,3 %	66,8 %	1 403
Gestion	4,7 %	14,8 %	34,5 %	68,4 %	1 466
AES	9,4 %	24,8 %	18,8 %	55,4 %	1 199
Sciences de l'information et de la communication	6,8 %	37,5 %	26,7 %	74,8 %	1 261
STAPS	2,8 %	40,0 %	45,1 %	76,3 %	1 189

Source : Céreq, enquête « Génération 98 », interrogation 2001.

## DUT-BTS : une bonne protection contre le chômage

S'agissant des sortants de niveau bac+2 des filières professionnelles (DUT et BTS), les taux de chômage à trois ans sont très faibles : 4 et 5 %. Ils sont équivalant à ceux des sortants d'écoles ou des docteurs et sont même inférieurs à ceux des DEA ou DESS. Depuis mars 1999, ces taux sont toujours inférieurs au taux de l'ensemble des sortants du supérieur. Les sortants de la filière industrielle ont un taux de chômage inférieur de deux points à ceux issus de la filière tertiaire. Comme les diplômés de DESS, les trois quarts des diplômés de BTS et de DUT ont un emploi en CDI, peu sont fonctionnaires (2 %) ou en contrats aidés (4 - 5 % sont en emploi-jeune). Très peu des diplômés de BTS et de DUT (respectivement 2 % et 5,5 %) sont concernés par des durées de chômage de plus d'un an sur la période d'observation. Parmi les sortants de BTS et DUT des spécialités tertiaires, six sur dix ont des durées d'accès au CDI de plus de six mois, ils sont 55 % dans ce cas pour les sortants de spécialité industrielle ; la même proportion s'observe pour les sortants de DEUG.

Les sortants sans le diplôme sont sanctionnés sur le marché du travail mais nettement moins que les sortants de premier cycle universitaire : 8 % des sortants de BTS ou DUT n'ayant pas obtenu leur examen sont au chômage à la date d'enquête, 11 % des non diplômés de DEUG sont dans ce cas. De même, 61 % des premiers ont un CDI ou sont fonctionnaires contre 51 % des sortants de DEUG en échec.



Tableau 2

## INDICATEURS D'INSERTION À LA SORTIE DE BTS ET DUT PAR SPÉCIALITÉS (NSF)

	Taux de chômage en mars 2001	Part des emplois à durée limitée	Taux de cadres	Taux de cadres et professions intermédiaires	Salaire médian net mensue (en euros)
Total	4,9%	26,8%	6,8%	53,9%	1 169
DUT automatisme, mécanique - diplômés	2,4%	15,5%	19,2%	84,3%	1 403
DUT électricité, électronique - diplômés	1,1%	28,1%	13,0%	82,0%	1 321
DUT agriculture, agronomie - diplômés	6,3%	37,1%	2,6%	77,6%	1 260
DUT autres industriels - diplômés	1,7%	11,7%	8,9%	83,4%	1 321
DUT commerce, vente - diplômés	3,9%	21,2%	7,1%	58,1%	1 189
DUT comptabilité, gestion - diplômés	5,6%	28,4%	3,3%	47,8%	1 104
DUT informatique et autres tertiaires - diplômés	5,9%	32,5%	14,9%	55,9%	1 159
BTS automatique, mécanique - diplômés	1,9%	24,2%	6,5%	66,1%	1 288
BTS électricité, électronique - diplômés	3,5%	16,8%	7,1%	74,2%	1 299
BTS agriculture, agronomie - diplômés	3,4%	28,7%	5,5%	47,2%	1 143
BTS autres industriels - diplômés	7,9%	19,7%	6,1%	71,0%	1 296
BTS commerce, vente - diplômés	5,7%	18,0%	6,8%	54,7%	1 194
BTS comptabilité, gestion - diplômés	3,7%	23,8%	2,3%	31,4%	1 067
BTS informatique - diplômés	3,1%	24,9%	10,1%	58,1%	1 219
BTS autres tertiaires - diplômés	7,9%	30,9%	8,7%	62,5%	1 156
BTS ou DUT automatique, mécanique - non diplômés	5,7%	31,7%	5,6%	40,9%	1 175
BTS ou DUT électricité, électronique - non diplômés	6,7%	27,9%	4,9%	47,8%	1 203
BTS ou DUT agriculture, agronomie - non diplômés	2,9%	23,6%	3,4%	31,5%	1 067
BTS ou DUT autres industriels - non diplômés	4,0%	39,6%	8,5%	43,2%	1 156
BTS ou DUT commerce, vente - non diplômés	8,1%	33,7%	5,1%	40,5%	1 067
BTS ou DUT comptabilité, gestion - non diplômés	6,7%	36,5%	1,7%	25,0%	991
BTS ou DUT informatique - non diplômés	8,1%	50,8%	2,7%	37,6%	968
BTS ou DUT tertiaire autre - non diplômés	8,3%	35,6%	3,1%	39,7%	1 069

Source : Céreq, enquête « Génération 98 », interrogation 2001.

Environ trois jeunes diplômés de DUT sur dix sont déclassés (ne sont ni cadres ni profession intermédiaire) lorsqu'ils occupent un emploi trois ans après la sortie de formation initiale. Les détenteurs de BTS sont plus nombreux dans cette situation (43 % d'entre eux), le poids des déclassements est identique à celui des sortants diplômés de DEUG. Les sortants de filière tertiaire sont davantage déclassés que les jeunes issus de la filière industrielle : 45 % des DUT et 53 % des BTS tertiaires, contre respectivement, 25 % et 43 % des DUT et BTS industriels n'obtiennent pas d'emplois de professions intermédiaires ou de cadres en mars 2001. Parmi les détenteurs d'un DUT, 51 % des jeunes de la filière comptabilité-gestion sont déclassés, contre 9 % des jeunes issus de la

filière informatique. Les diplômés ayant un BTS comptabilité ou gestion sont 69 % dans ce cas, 53 % pour les sortants de la filière agricole-agronome, contre 26 % chez les BTS électricité-électronique.

Lorsque la sortie de formation initiale se fait au niveau bac+2 sans que le diplôme correspondant soit obtenu, les difficultés d'accès aux emplois de cadres et de professions intermédiaires sont plus fréquentes pour les sortants de DUT ou BTS (63 %) qu'elles ne le sont pour les sortants de DEUG (53 %). Conformément à leur spécialité de formation, les détenteurs de DUT ou BTS industriels sont alors ouvriers et ceux de la filière tertiaire, sont des employés. Les jeunes qui n'ont pas obtenu leur BTS ou leur DUT ont des salaires médians qui dépassent ceux des sortants de DEUG sans titre. Les rémunérations des sortants de DEUG, trois années après la fin des études, sont semblables qu'ils aient obtenu ou pas leur diplôme. En revanche, l'échec au BTS ou au DUT implique une perte salariale (il s'agit du salaire médian) de 10 à 15 %. Les spécialités industrielles assurent des salaires supérieurs aux spécialités tertiaires des formations bac+2, de 12 % pour les DUT diplômés ou non et de 10 % pour les BTS avec ou sans ce titre.

Tableau 3

INDICATEURS D'INSERTION SELON LE DIPLOME DE SORTIE DE FORMATION INITIALE

	Effectif total	Taux de chômage en mars 2001	Part de CDI (y compris fonctionnaires)	Part des cadres	Part des cadres et professions intermédiaires	Salaire médian net mensuel (en euros)
Total	367 486	6 %	70 %	25 %	69 %	1 281
École d'ingénieurs	15 265	2 %	93 %	92 %	98 %	2 109
École de commerce	8 940	3 %	93 %	80 %	97 %	2 134
Doctorat diplômés (y compris santé)	9 111	5 %	66 %	94 %	98 %	1 982
Doctorat non diplômés	2 256	5 %	73 %	72 %	91 %	1 791
DEA diplômés	4 972	6 %	69 %	67 %	87 %	1 651
DESS diplômés	18 680	5 %	78 %	69 %	92 %	1 741
Autres diplômés bac+4 ou bac+5	8 877	9 %	61 %	58 %	90 %	1 677
Bac+5 non diplômés	3 472	11 %	69 %	45 %	84 %	1 486
Maîtrise diplômés	22 775	8 %	71 %	35 %	77 %	1 372
Maîtrise non diplômés	11 293	9 %	63 %	24 %	66 %	1 180
IUFM concours réussi	6 902	0 %	98 %	49 %	99 %	1 494
IUFM concours échoué	14 469	4 %	66 %	31 %	80 %	1 220
Licence diplômés	12 164	6 %	66 %	15 %	66 %	1 156
Licence non diplômés	12 532	6 %	68 %	13 %	51 %	1 143
DEUG diplômés	5 637	9 %	63 %	11 %	55 %	997
DEUG non diplômés	53 519	12 %	52 %	6 %	47 %	991
DUT diplômés	24 003	4 %	75 %	10 %	68 %	1 240
BTS diplômés	70 899	4 %	74 %	7 %	57 %	1 202
BTS ou DUT non diplômés	36 992	7 %	61 %	4 %	38 %	1 082
École santé-social, niveau bac+2	24 728	1 %	68 %	1 %	98 %	1 411

Source : Céreq, enquête « Génération 98 », interrogation 2001.

## Écoles de santé et du social de niveau III : une entrée rapide dans l'emploi

À trois ans, les diplômés d'écoles du secteur de la santé ou du social présentent les plus faibles taux de chômage de tous les sortants de l'enseignement supérieur (1 %). Ce taux est à peine de 4 % un an après la sortie de formation. Huit jeunes sur dix n'ont connu aucune période de chômage depuis la fin de leurs études et 92 % accèdent à leur premier emploi en moins de trois mois. En plus d'un accès rapide à l'emploi durable (d'une durée supérieure à un an), les diplômés de ces écoles occupent tous des professions intermédiaires alors que les déclassements sont nombreux pour les autres sortants de ce niveau, même issus de formations professionnelles. 60 % d'entre eux sont en CDI, et ils sont les sortants de niveau bac+2 dont la part de fonctionnaires est la plus élevée (13 %). Les emplois à temps partiels ne sont pas plus fréquents que pour l'ensemble de l'enseignement supérieur (9 %). Du point de vue salarial, leur position est très favorable : leur salaire médian à trois ans est très supérieur à ceux des diplômés de niveau III, de 13 à 17 % supérieurs aux rémunérations des détenteurs d'un DUT ou d'un BTS notamment. Leur salaire dépasse également le salaire médian des sortants du supérieur de 9 %. Il est aussi supérieur à celui des diplômés de maîtrise.

### **Les sorties d'IUFM : l'échec au concours conduit à une insertion proche de celle des diplômés de deuxième cycle universitaire.**

Les jeunes sortants d'IUFM sans avoir obtenu le concours sont 5 % à être chômeurs trois ans après, alors que les diplômés de licence et de maîtrise sont respectivement 7 et 8 % dans cette situation. Les deux tiers sont en emploi durable – CDI pour une moitié, fonctionnaires pour l'autre – mais près d'un sur dix occupe un emploi-jeune. La part des fonctionnaires est deux fois supérieure à celle des diplômés de deuxième cycle et celle des CDI est environ deux fois moins importante. Le temps partiel, 16 % des emplois à la date d'enquête, est le plus fréquent des sortants du supérieur. Ils sont près de sept sur dix à travailler dans le domaine de l'éducation et de l'action sociale. La part des emplois de cadre, un emploi sur deux, est double par rapport aux licenciés et identique à celle des titulaires d'une maîtrise. Le salaire des sortants d'IUFM qui n'ont pas obtenu le concours dépasse celui des sortants de licence de 5 % et est inférieur à celui des sortants de maîtrise de 10 %. Ces sortants présentent des mobilités entre employeurs très semblables. Il en est de même pour les temps d'accès au premier emploi (pour les deux tiers, en trois mois au plus) et au premier CDI (pour la moitié, ce temps dépasse six mois).

## 1.2. Les débouchés professionnels

Au-delà des grandes catégories sociales, l'étude des professions permet de mieux cerner les débouchés des différentes formations de l'enseignement supérieur. L'analyse de la PCS à des niveaux plus ou moins agrégés d'une part et l'étude plus qualitative du libellé des emplois déclarés par le jeune d'autre part, permettent de dresser un premier portrait des débouchés professionnels des diplômés de l'enseignement supérieur.

### **Les écoles d'ingénieurs : forte concentration sur les métiers d'ingénieurs**

L'éventail des emplois occupés par les sortants d'écoles d'ingénieurs en 2001 est l'un des plus resserré : plus de 90 % des jeunes se répartissent entre quatre types d'emplois, dont les trois quarts se retrouvent dans des emplois d'ingénieurs. 10 % accèdent également à des postes de cadres administratifs et commerciaux dans les entreprises. Il s'agit alors de consultants, d'ingénieurs conseils, de chefs de projets ou de chargés d'études. Enfin, 5 % sont cadres dans l'administration ou profession scientifique, occupant des postes de chercheurs, et très peu sont enseignants.

Ces emplois sont logiquement localisés dans l'industrie et dans les services aux entreprises : 80 % des sortants d'écoles d'ingénieurs se répartissent entre ces deux secteurs, dans des proportions égales. Seuls 8 % de ces jeunes occupent un emploi dans le secteur du commerce.

### **Les écoles de commerce mènent essentiellement à des emplois de cadres commerciaux généralistes**

En écoles de commerce, les débouchés professionnels sont eux aussi concentrés. Les professions de cadres administratifs et commerciaux des entreprises sont majoritaires et concernent 60 % des emplois occupés en mars 2001. On y trouve des contrôleurs de gestion, des chefs de produits mais aussi de nombreux consultants et analystes financiers, ainsi que des postes d'audit. 18 % occupent des postes de cadres techniques (souvent en informatique de gestion), ingénieurs commerciaux, ou chef de projet et obtiennent les meilleures rémunérations<sup>3</sup>. 15 % des emplois correspondent à des professions intermédiaires plutôt commerciales, composées principalement d'assistants commerciaux, d'attachés commerciaux et de chefs de rayon.

Les emplois des diplômés d'écoles de commerce s'exercent le plus fréquemment dans le secteur du service aux entreprises : à l'instar des sortants d'écoles d'ingénieurs, quatre jeunes sur dix se trouvent dans ce secteur en mars 2001. Débouché également important, le secteur du commerce regroupe 22 % des diplômés en emploi. En revanche, le domaine financier des banques ou assurances ne concerne que 13 % des jeunes contre 15 % dans l'industrie.

---

<sup>3</sup> Si la comparaison des salaires entre sortants d'écoles de commerce et d'ingénieurs est assez difficile pour ces professions dans la mesure où les diplômés n'ont pas toujours les mêmes fonctions, un écart de rémunérations assez sensible existe à l'avantage des diplômés des écoles de commerce lorsqu'ils occupent des fonctions technico-commerciales.

Tableau 4  
LES SORTANTS D'ÉCOLES D'INGÉNIEURS

Professions	Part de la profession parmi les sortants	Salaire médian net mensuel (en euros)
Ensemble des sortants d'écoles d'ingénieurs		2 109
Ingénieurs cadres techniques des entreprises	76 %	2 147
Cadres administratifs et commerciaux des entreprises	10 %	2 147

Source : Céreq, enquête « Génération 98 », interrogation 2001.

- *Les ingénieurs cadres techniques des entreprises représentent 76 % des sortants d'écoles d'ingénieurs, leur salaire médian net mensuel est de 2 147 euros.*  
NB : seules les professions suffisamment représentées sont décrites.

Tableau 5  
LES SORTANTS D'ÉCOLES DE COMMERCE

Professions	Part de la profession parmi les sortants	Salaire médian net mensuel (en euros)
Ensemble des sortants d'écoles de commerce		2 134
Cadres administratifs et commerciaux des entreprises	60 %	2 287
Ingénieurs cadres techniques des entreprises	18 %	2 477
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	13 %	1 569

Source : Céreq, enquête « Génération 98 », interrogation 2001.

- *Les ingénieurs cadres techniques des entreprises représentent 60 % des sortants d'écoles de commerce, leur salaire médian net mensuel est de 2 287 euros.*  
NB : seules les professions suffisamment représentées sont décrites.

## Les troisièmes cycles offrent un panorama varié des professions occupées

### *Les docteurs occupent des emplois précis de recherche ou d'enseignement*

Les docteurs sont concentrés dans trois ou quatre types d'emplois. Ils exercent majoritairement des professions dites scientifiques (chercheurs dans le secteur public y compris médecins...) ou sont professeurs (majoritairement à l'université, mais également dans le secondaire, et plus marginalement dans le primaire). Ils sont 17 % d'ingénieurs ou cadres techniques des entreprises ; il s'agit plus précisément d'ingénieurs de recherche développement ou de chercheurs. 14 % occupent des professions libérales, pour l'essentiel des professions de la santé (médecins, dentistes...). Enfin, 4 % sont cadres administratifs ou commerciaux, la plupart sont juristes. De façon plus marginale, 2 % des docteurs occupent un emploi de formateur en entreprise ou de formateur indépendant.

Les emplois des sortants n'ayant pas soutenu leur thèse sont beaucoup plus dispersés. Les enseignants du secondaire, débouché le plus important, ne constituent que 25 % des sortants. Dans le secteur privé, 18 % occupent des emplois d'ingénieurs et cadres techniques (ingénieurs, analystes, informaticiens) et 11 % des postes de cadres administratifs et commerciaux (souvent juristes, ingénieurs d'études).

### *DEA-DESS : l'accès fréquent au statut de cadre masque une forte dispersion des emplois*

Les diplômés de DEA occupent des emplois beaucoup plus dispersés que ceux de doctorat : les trois types d'emplois les plus fréquents concernent à peine plus de la moitié des sortants. En sciences exactes, les jeunes occupent le plus souvent des emplois d'ingénieurs ou de cadres techniques – ingénieur réseau, ingénieur de développement... En sciences humaines et sociales, ils accèdent plus fréquemment à des postes de cadres commerciaux et administratifs, notamment dans le domaine de l'audit et du droit. Enfin, un peu moins d'un jeune diplômé de DEA sur six occupe un poste de professeur, pour les deux tiers dans le secondaire et pour un tiers dans le primaire. Comme les diplômés de DEA, les diplômés de DESS deviennent principalement ingénieurs dans les sciences exactes et cadres administratifs et commerciaux dans les sciences humaines et sociales. En revanche, moins souvent enseignants, ils occupent plus fréquemment des professions libérales (7 %), notamment des médecins qui ont complété leurs études par un DESS de santé auxquels on peut ajouter 8 % de professions scientifiques constituées essentiellement par des professions de santé dans les hôpitaux publics. Les sortants de DEA et de DESS se destinent majoritairement au secteur du service aux entreprises, respectivement 36 % et 31 % sont dans ce cas, soit deux fois plus que l'ensemble des sortants de l'enseignement supérieur.

En affinant les résultats selon la spécialité de formation, les sortants de troisième cycle de sciences exactes ou naturelles s'orientent vers une gamme d'emploi plutôt resserrée. Plus de la moitié des sortants est ingénieur, ingénieur d'études ou ingénieur de recherche dans des domaines variés ; environ le quart des sortants occupe des postes de professions scientifiques (enseignants chercheurs ou professeurs). Le dernier quart est constitué par les professions administratives et commerciales des entreprises, essentiellement des cadres, chargés d'études... Ces professions offrent les salaires les plus élevés des sortants de cette spécialité. Comparativement aux sortants d'écoles d'ingénieurs, les emplois d'ingénieurs sont moins nombreux et dix fois plus de jeunes sont professeurs.

Les diplômés de troisième cycle de droit économie et gestion accèdent près d'une fois sur deux à des postes de cadres : 12 % sont des cadres techniques, 8 % des cadres de la fonction publique et 28 % des cadres administratifs et commerciaux. Il s'agit pour ces derniers surtout de postes de contrôleurs de gestion, des responsables d'audit mais aussi des juristes. Pour les non cadres, le domaine commercial et administratif reste le débouché privilégié, les professions intermédiaires et les employés concernant 20 % des sortants de droit, économie et gestion. La filière lettres et sciences humaines conduit à l'enseignement de façon bien plus importante que les précédentes filières, avec près de 28 % d'enseignants dans le secondaire ou le supérieur et 9 % de professeurs des écoles. Les professions libérales, essentiellement des psychologues, concernent 18 % des sortants.

Pour les non diplômés de troisième cycle, les emplois de cadres deviennent moins fréquents en faveur des professions intermédiaires : 18 % des sortants se retrouvent dans des professions intermédiaires administratives et commerciales. Il s'agit fréquemment de postes de gestion et d'assistants commerciaux. Néanmoins, les postes de cadres ne sont pas rares : les cadres techniques et administratifs ou commerciaux occupent chacun 9 % des non diplômés de troisième cycle. Enfin, 13 % des sortants sont professeurs. Au total, 80 % des sortants se répartissent entre huit professions, ce qui est le signe d'une grande diversité des emplois.

Tableau 6

## LES SORTANTS DE TROISIÈME CYCLE

Professions	Part de la profession parmi les sortants	Salaire médian net mensuel (en euros)
<b>Ensemble des sortants de 3<sup>e</sup> cycle Sciences exactes et naturelles</b>		
		1 899
Ingénieurs cadres techniques des entreprises	54 %	2 020
Professeurs et professions scientifiques	20 %	1 794
Cadres administratifs et commerciaux des entreprises	8 %	2 226
<b>Ensemble des sortants de 3<sup>e</sup> cycle Droit, économie et gestion</b>		
		1 707
Cadres administratifs et commerciaux des entreprises	28 %	2 071
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	12 %	1 377
Cadres de la fonction publique	12 %	1 601
Ingénieurs cadres techniques des entreprises	12 %	2 058
Employés d'administration des entreprises	7 %	1 143
Professeurs et professions scientifiques	7 %	1 753
<b>Ensemble des sortants de 3<sup>e</sup> cycle Lettres et sciences humaines</b>		
		1 326
Professeurs et professions scientifiques	28 %	1 599
Professions libérales	18 %	991
<b>Ensemble des sortants de 3<sup>e</sup> cycle Santé</b>		
		1 962
Professeurs et professions scientifiques	53 %	1 875
Professions libérales	24 %	2 287

Source : Céreq, enquête « Génération 98 », interrogation 2001.

- Les ingénieurs cadres techniques des entreprises représentent 54 % des sortants de 3<sup>e</sup> cycle des Sciences exactes et naturelles, leur salaire médian net mensuel est de 2 020 euros.  
NB : seules les professions suffisamment représentées sont décrites.

## Les sortants de second cycle sont touchés par la déqualification des emplois, en particulier pour la filière lettres et sciences humaines et sociales

Les sortants de maîtrise occupent des emplois administratifs et commerciaux pour 30 % d'entre eux : 18 % sont professions intermédiaires, 12 % employés – comptables, secrétaires commerciaux ou juridiques... Les cadres constituent 22 % des sortants, essentiellement des enseignants du secondaire. La catégorie des professeurs des écoles et des emplois non titulaires de l'enseignement représente 8 % des sortants.

Pour les sortants de maîtrise non diplômés, 26 % des jeunes occupent des emplois dans le domaine de l'enseignement. Les employés et les professions intermédiaires du domaine de l'administration des entreprises regroupent 24 % des jeunes.

Les diplômés de licence, pour 26 % d'entre eux, sont enseignants ou éducateurs. Le secteur de l'administration des entreprises concerne 28 % des sortants de ce

Tableau 7

### LES SORTANTS DE DEUXIÈME CYCLE

Professions	Part de la profession parmi les sortants	Salaire médian net mensuel (en euros)
Ensemble des sortants de licence et maîtrise		
Sciences exactes et naturelles		1 411
Ingénieurs cadres techniques des entreprises	24 %	1 891
Techniciens	21 %	1 371
Ensemble des sortants de licence et maîtrise		
Droit, économie et gestion		1 267
Employés d'administration des entreprises	23 %	1 143
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	19 %	1 372
Cadres administratifs et commerciaux des entreprises	10 %	1 891
Professeurs des écoles, enseignants non titulaires, aides-éducateurs...	8 %	991
Employés de la fonction publique	8 %	1 031
Professions intermédiaires de la santé et du social	5 %	991
Cadres de la fonction publique	5 %	1 524
Ensemble des sortants de licence et maîtrise		
Lettres, sciences humaines et sociales		1 156
Professeurs des écoles, enseignants non titulaires, aides-éducateurs...	28 %	976
Professeurs et professions scientifiques	17 %	1 372
Employés d'administration des entreprises	10 %	1 113
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	9 %	1 250
Professions intermédiaires de la santé et du social	8 %	976
Employés de la fonction publique	7 %	1 006

Source : Céreq, enquête « Génération 98 », interrogation 2001.

► Les ingénieurs cadres techniques des entreprises représentent 24 % des sortants de licence et maîtrise de Sciences exactes et naturelles, leur salaire médian net mensuel est 1 891 euros.  
NB : seules les professions suffisamment représentées sont décrites.



niveau. Lorsqu'ils sortent de formation initiale sans obtenir la licence, les jeunes de ce secteur sont deux fois plus souvent des employés (assistants commerciaux, assistants de direction) que professions intermédiaires.

Ce panorama général masque néanmoins des différences importantes selon les spécialités. En deuxième cycle, les sortants de sciences occupent les emplois les plus qualifiés, en majorité techniques : 25 % sont cadres et ingénieurs et 21 % techniciens. Seulement, 17% sont professeurs.

Les filières lettres et sciences humaines conduisent principalement à l'enseignement – 44 % des destinations – au sein duquel les emplois non titulaires sont les plus nombreux. Les autres débouchés sont principalement des emplois administratifs et commerciaux, souvent des postes d'employés. C'est notamment le cas des sortants de droit, économie et gestion : 52 % des emplois relèvent de l'administration commerciale des entreprises, dont près de la moitié correspond à des qualifications d'employés, à peine 10 % des sortants sont cadres, soit dans des emplois de juristes assez techniques soit dans des postes de commerciaux ou marketing.

Pour les sortants de deuxième cycle universitaire, les principaux secteurs d'activité d'accueil sont les services aux entreprises, l'éducation et l'administration, mais dans des proportions variables selon l'obtention du diplôme et le niveau licence ou maîtrise. L'administration concerne environ 15 % des emplois offerts.

### **Le premier cycle universitaire marqué par des métiers demandant peu de compétences techniques et par l'emploi précaire**

Au sortir du DEUG, les débouchés professionnels sont plus dispersés que pour les niveaux supérieurs. Les emplois de techniciens et d'ouvriers représentent 13 %. Il s'agit alors de techniciens dans des domaines très divers, les ouvriers sont le plus souvent manutentionnaires. On trouve également 14 % de professions intermédiaires d'administration commerciale des entreprises, mais exclusivement dans la vente. Les employés d'administration des entreprises sont eux 12 %, dans des emplois de secrétariat. Les DEUG non diplômés ont à nouveau un profil d'emploi sensiblement différent des diplômés : l'enseignement constitue le premier débouché en part relative (13 %), marqué par l'importance des emplois-jeunes d'aides-éducateurs et des moniteurs et surveillants. Les employés de la fonction publique, avec 8 %, sont essentiellement des agents administratifs et des secrétaires.

Pour le premier cycle, les différences entre spécialités sont bien moindres que celles concernant les niveaux supérieurs. Le point le plus notable renvoie à la part largement plus importante d'emplois non titulaires de l'enseignement pour les spécialités lettres et sciences humaines : 15 % quasiment tous aides-éducateurs.

Le secteurs d'emplois des sortants de 1er cycle diplômés et non diplômés sont très proches. Ces jeunes occupent des emplois dans le commerce et les transports, secteurs très peu présents pour les autres sortants de l'université, quel que soit leur niveau de sortie. L'administration apparaît aussi comme un secteur d'emploi privilégié. Enfin, la grande proportion d'emplois-jeunes est liée à la place importante du secteur de l'éducation.

*Tableau 8*  
LES SORTANTS DE PREMIER CYCLE

Professions	Part de la profession parmi les sortants	Salaires médian net mensuel (en euros)
Ensemble des sortants de DEUG		
Sciences exactes et naturelles		1 143
Techniciens	27 %	1 321
Professions intermédiaires		
administratives et commerciales des entreprises	8 %	1 365
Ensemble des sortants de DEUG de		
Droit, économie et gestion		987
Professions intermédiaires		
administratives et commerciales des entreprises	16 %	1 098
Employés d'administration des entreprises	15 %	997
Professeurs des écoles, enseignants non titulaires, aides-éducateurs...	12 %	869
Employés de commerce	8 %	838
Employés de la fonction publique	8 %	943
Ensemble des sortants de DEUG		
Lettres, sciences humaines et sociales		945
Professeurs des écoles, enseignants non titulaires, aides-éducateurs...	15 %	884
Employés d'administration des entreprises	11 %	1 034
Professions intermédiaires		
administratives et commerciales des entreprises	11 %	1 074
Professions intermédiaires de la		
santé et du social	10 %	884
Ouvriers non qualifiés industriels	8 %	945
Employés de commerce	7 %	859

Source : Céreq, enquête « Génération 98 », interrogation 2001.

► Les techniciens représentent 27 % des sortants de DEUG de Sciences exactes et naturelles, leur salaire médian net mensuel est de 1 321 euros.  
NB : seules les professions suffisamment représentées sont décrites.

## Les DUT et les BTS occupent des emplois déterminés par la spécialité de formation

La nature des emplois occupés par les sortants de DUT et BTS diplômés se différencie nettement de celle des sortants de bac+2 généraux. Ces emplois se concentrent davantage autour de quelques professions : quatre d'entre elles accueillent par exemple 71 % des sortants de DUT. Ainsi, 27 % des diplômés de DUT en emploi occupent des postes de techniciens, réciproquement 20 % des techniciens de l'enseignement supérieur sortent de DUT. Parmi l'ensemble des sortants de DUT de spécialités industrielles, 46 % deviennent techniciens et 9 % ingénieurs ou cadres techniques. Les autres emplois occupés par les sortants de DUT (essentiellement les sortants de spécialités tertiaires) sont dans l'administration économique des entreprises, au sein de laquelle on trouve 21 % de professions intermédiaires et 17 % d'employés.

Tableau 9

### LES BAC+2 PROFESSIONNELS

Professions	Part de la profession parmi les sortants	Salaire médian net mensuel (en euros)
Ensemble des sortants de DUT industriels		1 296
Techniciens	46 %	1 353
Ingénieurs cadres techniques des entreprises	9 %	1 906
Ensemble des sortants DUT tertiaire		1 156
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	32 %	1 261
Employés d'administration des entreprises	26 %	1 085
Ensemble des sortants de BTS industriels		1 220
Techniciens	32 %	1 299
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	10 %	1 227
Ouvriers qualifiés industriel	10 %	1 189
Ouvriers non qualifiés industriel	8 %	1 118
Employés d'administration des entreprises	5 %	1 143
Contremaître agent de maîtrise	5 %	1 354
Ensemble des sortants de BTS tertiaire		1 106
Employés d'administration des entreprises	31 %	1 067
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	20 %	1 220
Techniciens	9 %	1 299
Employés de la fonction publique	6 %	973
Employés de commerce	6 %	884
Professeurs des écoles, enseignants non titulaires, aides-éducateurs...	4 %	884
Professions intermédiaires de la santé et du social	4 %	1 082

Source : Céreq, enquête « Génération 98 », interrogation 2001.

► Les techniciens représentent 46 % des sortants de DUT industriels, leur salaire médian net mensuel est de 1 321 euros.  
NB : seules les professions suffisamment représentés sont décrites.

Les sortants de BTS sont aussi techniciens pour 21 % d'entre eux, et du fait du grand nombre de diplômés en BTS, ils représentent près de la moitié des techniciens de l'enseignement supérieur. L'administration des entreprises est à nouveau le débouché le plus important mais les proportions de professions intermédiaires et d'employés sont inversées par rapport aux DUT (respectivement 21 % et 17 % d'employés). Les sortants de DUT ont des emplois plus qualifiés surtout dans les spécialités industrielles : 18 % des sortants de BTS industriels sont ouvriers alors qu'ils ne sont que 8 % parmi les sortants de DUT. Pour les spécialités tertiaires, les professions intermédiaires, débouchés dominant en DUT deviennent très minoritaires en BTS après les postes d'employés.

Les secteurs d'activités qui emploient les sortants de BTS et DUT sont très proches. Plus de 40 % des BTS industriels travaillent dans l'industrie. Parallèlement, les sortants de spécialités tertiaires occupent des emplois de services aux particuliers. Le commerce et les transports sont aussi des domaines privilégiés pour ces derniers, dans une plus grande proportion que pour les sortants de spécialités industrielles. Le service aux entreprises est très présent pour ce niveau de sortie car un quart des emplois de ce secteur concerne les BTS et les DUT. Enfin, 16 % des sortants de DUT tertiaire occupent des emplois dans le secteur de l'activité financière et immobilière, mais ce secteur est absent parmi les sortants de BTS. Pour les sortants de BTS et de DUT, contrairement aux sortants de l'université, les parts d'emploi dans l'éducation et l'administration sont très marginales.

## **Deux filières visant des emplois particuliers**

Il apparaît immédiatement deux types de formations où « l'adéquation » entre la formation et les emplois occupés est très élevée : les sortants de préparation aux concours d'enseignement ayant réussi et les sortants d'écoles de santé. Pour ces derniers, 97 % des emplois occupés sont des professions intermédiaires de la santé et du social. La situation est similaire pour les sortants d'IUFM, avec la distinction entre professeurs des écoles et professeurs du secondaire, qui sont de proportion égale. Les sortants ayant échoué en 1998 restent pour les deux tiers dans l'enseignement : 26 % sont professeurs, 37 % professeurs des écoles. Cependant dans ce cas, la part d'emplois dans l'enseignement en tant que surveillants ou aide-éducateur, principalement en emploi-jeune, n'est pas négligeable. Les autres jeunes actifs occupés sont employés, fréquemment dans l'administration (emplois d'agent administratifs, secrétariat, comptables, ou accueil).

## 2 | Portrait des sortants de l'enseignement supérieur de la génération 98

Cette partie du document dresse le portrait des sortants de l'enseignement supérieur issus de la Génération 98 au travers leur origine sociale, leur parcours de formation initiale et l'existence du travail au cours de leurs études.

### 2.1. Les parcours de formation initiale

#### Une répartition classique entre les sexes toujours marquée

La répartition, selon le sexe, des sortants 1998 tous niveaux de formation initiale est quasi équilibrée : 51 % pour les hommes et 49 % de femmes. L'enseignement supérieur est actuellement plus féminisé : les femmes, qui représentent 44 % des sortants du secondaire, constituent presque 55 % des sortants du supérieur.

Les écoles d'ingénieurs sont encore caractérisées par une forte présence des garçons, lesquels constituent les trois quarts des sortants. Les sortants de BTS et DUT (que le diplôme ait été obtenu ou non) les sortants des autres écoles (écoles de commerce, et autres...) et de DEA présentent une faible sur-représentation des hommes.

Les femmes sont plus nombreuses à sortir diplômées de DEUG, licences et maîtrises : elles représentent respectivement 69 %, 63 % et 59 % des sorties à ces différents niveaux. Cependant, les filières les plus féminisées sont l'IUFM (68 % de femmes) et les écoles de santé (82%). Dans les filières universitaires, la part des femmes reste largement majoritaire pour les filières lettres et sciences humaines (environ 7 sortants sur 10 sont des femmes). En droit, économie et gestion, cela est particulièrement vrai pour le deuxième cycle, où les jeunes filles représentent 64 % des sortants. La distinction sexuée des spécialités est cependant plus marquée en BTS et DUT : les filières industrielles sont masculines à plus de 80 % et les filières tertiaires sont féminines à 63 % et 67 % pour chacun des deux diplômes respectivement.

#### Les sorties de l'enseignement supérieur sont majoritairement diplômées sauf en premier cycle de l'université

Les sortants de l'enseignement supérieur sont environ deux tiers à entrer sur le marché du travail, en ayant obtenu le diplôme qu'ils préparaient en 1998. Mais la situation est très clivée. Les jeunes entrent quasiment tous sur le marché du travail avec leur diplôme (entre 90 % et 99 % des diplômés) quand ils sont issus d'écoles, de DESS et bac+5, ainsi que de post-BTS et post-DUT. Pour les doctorats, les DEA ainsi que les maîtrises, les bac+4, les BTS et DUT, les sortants diplômés y sont environ 75 %. A l'autre extrémité, ceux qui quittent le système éducatif au niveau DEUG le font presque toujours sans diplôme : 10 % seulement sont diplômés. Le DEUG, quand il est obtenu, apparaît donc logiquement comme une étape d'un cursus plus long ; la sortie à ce niveau est donc très largement synonyme d'échec à l'examen. Cela fait des sortants de DEUG sans diplôme un groupe très particulier, important en volume (environ 53 000 jeunes) et qui forme la majorité des sorties au niveau IV+.

Les filières droit, économie et gestion ainsi que lettres, sciences humaines

et sociales conduisent à des sorties sans diplôme proportionnellement plus nombreuses. Cela est de plus en plus marqué au fur et à mesure que le niveau de diplôme diminue. On atteint 94 % des sorties sans diplôme pour les DEUG Droit, économie et gestion, soit quatre fois moins de sorties diplômées qu'en sciences exactes ou naturelles.

## **Le bac général reste le premier diplôme assurant un parcours long dans l'enseignement supérieur**

96 % des sortants de l'enseignement supérieur de la génération 98 ont un bac, 65 % détiennent un bac général, 29 % un bac technologique et près de 5 % un bac professionnel. La série du bac diffère aussi quelque peu selon le diplôme de sortie.

Quatre groupes sont identifiables. Les sortants d'écoles d'ingénieurs, de doctorat et DEA, DESS réussis ainsi que les IUFM ont obtenus un bac général pour plus de 90% d'entre eux. Les sortants d'école de commerce, d'écoles de niveau bac+4 ou 5, de bac+4, de licence et de DEUG réussis ont un bac général dans environ huit cas sur dix. Les autres sortants ont des bacs technologiques, à l'exception des bac+5 non diplômés qui se répartissent entre bac technologique et bac professionnel.

La même répartition s'observe pour les sortants d'écoles de santé, de licence échec, de DUT réussi et de DEUG échec où entre six et sept sur dix ont un bac général.

Environ six sortants de BTS diplômés ou de BTS/DUT non diplômés sur dix sont titulaires d'un bac technologique. Pour les premiers, 34 % ont bac général et 6 % un bac professionnel ; pour les seconds, 20 % ont un bac général et 16 % un bac professionnel. Les bacs professionnels conduisent à des sorties au niveau supérieur court : les sorties de DEUG ou BTS/DUT sans diplômes ainsi que les diplômés de BTS constituent 87 % des sortants lauréats d'un bac pro. En revanche, les titulaires d'un bac professionnel sont en proportion moins nombreux à entrer sur le marché du travail avec un diplôme de DUT ou de DEUG.

Globalement, les sortants 1998 dont le parcours dans l'enseignement supérieur a débuté par un bac général sont encore très majoritaires : parmi eux, 50 % ont un bac scientifique, 26 % un bac économique et social et 24 % un bac littéraire. Les sortants d'écoles d'ingénieurs, mais aussi les doctorats réussis ont quasiment tous un bac scientifique (98 % pour les écoles et 90 % pour les docteurs). Les bacs scientifiques sont encore très nombreux (plus de 60 %) parmi les sortants de DEA et de DESS ainsi que des écoles de santé ; la part restante est répartie à égalité entre les bac littéraire et économique. Les sortants d'école de commerce ont un bac scientifique dans la même proportion mais plus de trois sur dix ont un bac économique et social, seul 6,5 % ont un bac littéraire. Les sortants de DUT diplômés sont dans le même cas. Les IUFM ayant réussi le concours sont d'abord des bacheliers scientifiques pour 55 % d'entre eux, 18 % bacheliers en économiques, et 27 % bacheliers littéraires. Les sortants d'IUFM n'ayant pas réussi le concours détiennent un bac littéraire ou scientifique dans les mêmes proportions (38 %). Enfin, les sortants de DEUG non diplômés, de licence diplômés ou non et de maîtrises non diplômés sont détenteurs d'un bac littéraire pour environ 40 %.

De manière générale, les jeunes en échec dans le supérieur (niveau IV+) ont un bac général pour 45 % d'entre eux, un bac technologique pour 41 % et un bac professionnel pour 11 %.

## 2.2. Le parcours de formation initiale et la fin des études

### Combinaisons de diplômes et parcours de formation initiale

Les jeunes sortants de l'enseignement supérieur en 1998 ont connu des parcours de formation d'une grande diversité. Changement d'orientation, poursuite d'études dans d'autres disciplines, double inscription dans des filières différentes sont des phénomènes fréquents qui sont venus jaloner les trajectoires des jeunes dans l'enseignement supérieur, rompant souvent avec les logiques traditionnelles et linéaires des cursus. Ainsi, un tiers des sortants de licence ou de maîtrise n'a pas été inscrit directement après le bac en première année de DEUG. A contrario, seulement 58 % et 43 % des sortants d'écoles d'ingénieur et de commerce ont effectué une classe préparatoire après leur baccalauréat. Globalement, lorsque l'on regarde la première année effectuée dans l'enseignement supérieur pour l'ensemble de ces jeunes, seulement 43 % ont été inscrits à l'université en DEUG ou en DEUST. En revanche, plus de 48 % des sortants en 1998 ont terminé leurs études supérieures à l'université (y compris les sortants d'IUFM, mais hors IUT).

Cette complexité des parcours de formation n'est pas sans relation avec les âges de sortie du système éducatif. En 1998, 50 % des jeunes issus de l'enseignement supérieur ont plus de 23 ans, 75 % d'entre eux ont plus de 21 ans. Un tiers des sortants de l'enseignement supérieur en 1998 y reste au moins six ans<sup>4</sup>. Le temps passé en formation initiale au-delà du baccalauréat dépasse largement les durées « théoriques » nécessaires à l'obtention du diplôme de sortie de l'enseignement supérieur. En effet, plus de cinq détenteurs de DEA ou DESS sur dix ont passé plus de sept années dans le supérieur. Les diplômés de maîtrise dans 50 % des cas ont une durée de six ans et plus, 57 % des licenciés sortent de l'université après plus de quatre années dans le supérieur. Pour les sortants du supérieur court, 57 % des diplômés de DEUG et 54 % des non diplômés passent plus de 3 ans en formation initiale après le bac. Ces taux sont de 61 et 62 % pour les sortants diplômés de BTS et de DUT.

L'existence d'un autre diplôme de niveau équivalent ou supérieur au diplôme de sortie peut expliquer, partiellement au moins, la longévité des parcours dans l'enseignement supérieur. Ainsi, près de 12 % des jeunes diplômés en 1998 qui sont sortis sur le marché du travail déclarent « avoir également obtenu un autre diplôme de niveau supérieur ou équivalent ». Il s'agit dans la majorité des cas d'un diplôme de niveau comparable, parfois préparé parallèlement au diplôme principal. Les diplômés d'écoles d'ingénieurs sont par exemple 12 % à déclarer un autre diplôme de niveau supérieur ou équivalent, le plus souvent un DEA ou un DESS (66 % des cas). Les diplômés d'écoles de commerce ont, dans près de 20 % des cas, un autre diplôme d'au moins ce niveau : dans 27% des cas, un autre diplôme d'école de commerce et dans 24% des cas, un diplôme d'écoles d'ingénieurs. Les détenteurs d'un DEA en 1998 sont parmi les plus nombreux à déclarer un diplôme supérieur ou équivalent, avec 21 % de l'effectif : 45 % ont un autre DEA ou DESS et 21 % un diplôme d'écoles d'ingénieurs. Un peu moins de 20% des diplômés de DESS déclare avoir un autre diplôme de niveau au moins égal : il s'agit pour l'essentiel d'un autre DEA ou DESS (48 %), d'un doctorat ou d'un diplôme d'école d'ingénieurs (pour 18 % dans les deux cas). Les diplômés d'IUT et les détenteurs d'un BTS sont moins d'un sur dix à déclarer avoir un autre diplôme de

<sup>4</sup> Ce temps passé dans le supérieur est calculé à partir de l'âge en 1998 et de l'âge d'obtention du bac.

niveau équivalent ou supérieur. Les premiers sont 8 % à posséder un tel diplôme : 47 % possède un BTS ou un autre DUT, 19 % une licence et 17 % un DEUG. Les diplômés de BTS ont un autre diplôme dans 7 % des cas.

Au cours de la formation, les phénomènes de contournement du DEUG puis de retour à l'université en licence par le biais de l'obtention d'un BTS ou d'un DUT sont loin d'être négligeables pour certains niveaux de sortie de l'enseignement supérieur. Près d'un jeune sortant diplômé de licence sur quatre possède un BTS ou un DUT. 23 % des maîtrises ont un BTS ou DUT (deux fois plus souvent un DUT qu'un BTS). Les titulaires d'un DESS sont 19 % à posséder un BTS ou un DUT (trois fois plus souvent un DUT qu'un BTS). Parmi les sortants et diplômés de DEA, près de 10 % ont un DUT ou un BTS, à proportions égales. Les 3<sup>e</sup> cycles sciences exactes et naturelles sont quatre fois plus nombreux que les lettres et sciences humaines et deux fois plus nombreux que les sortants de droit, économie ou gestion à détenir un DUT ou un BTS. Le poids de diplômés de maîtrise et de licence à posséder un BTS ou un DUT est cinq fois plus faible pour les lettres, sciences humaines qu'il ne l'est pour les autres disciplines.

### **L'arrêt des études : des motivations différentes selon la formation**

Entrer sur le marché du travail ou continuer ses études est souvent un choix difficile pour les jeunes. Pour certains, la question ne se pose pas ou plus. Ils ont atteint le niveau de formation souhaité et ne désirent plus continuer. Pour d'autres, l'envie de travailler, les contraintes financières, les résultats scolaires, le désir d'autonomie, la lassitude, l'existence d'une opportunité d'emploi sont autant de facteurs qui peuvent motiver l'arrêt des études. D'autres enfin choisissent de poursuivre leurs études en ayant ou non en même temps une activité professionnelle. Dans l'enquête « Génération 98 », il a été demandé aux sortants de l'enseignement supérieur en 1998 qu'elles étaient les raisons qui les ont motivé dans leur choix d'arrêter les études. Ils pouvaient se positionner par rapport à cinq motivations (être lassé de faire des études, être contraint par des raisons financières, avoir trouvé un emploi, avoir atteint le niveau d'emploi souhaité, être refusé par une formation supérieure) ou évoquer d'autres raisons (sans les préciser). Au total, 60 % des sortants de l'enseignement supérieur n'évoque qu'une seule raison pour justifier l'arrêt de leurs études, mais plus de 10 % justifie l'arrêt de leurs études par au moins trois des raisons évoquées ci-dessus.

Atteindre le niveau de formation souhaité est le plus souvent évoqué par les sortants du supérieur. Cependant, si 58 % des jeunes déclarent quitter l'enseignement supérieur parce qu'ils ont atteint le niveau de formation souhaité, cette raison ne constitue l'unique motif d'arrêt des études que pour moins d'un jeune sur trois. Un tiers des jeunes affirment également être lassé de faire des études. Un quart déclare avoir déjà trouvé un emploi et un cinquième indique arrêter ses études pour des motifs financiers. 7 % affirment que leur sortie du système éducatif vient du fait qu'ils aient été refusés dans une formation supérieure. Enfin, 11 % disent que d'autres raisons – sans préciser lesquelles – les ont poussés à arrêter leurs études.



Tableau 10  
LES MOTIFS D'ARRÊT DES ÉTUDES PAR FILIÈRES

Formations	Lassé de faire des études	Raisons financières	A déjà trouvé un emploi	A atteint le niveau de formation souhaité	Non sélectionné dans une formation supérieure	Autres raisons
Total	34 %	20 %	26 %	58 %	7 %	11 %
École d'ingénieurs	11 %	4 %	15 %	95 %	11 %	33 %
École de commerce	6 %	9 %	22 %	89 %	1 %	2 %
Doctorat - diplômés	4 %	1 %	11 %	94 %	1 %	3 %
Doctorat - non diplômés	22 %	26 %	40 %	30 %	3 %	23 %
DEA diplômés	20 %	16 %	16 %	71 %	6 %	11 %
DESS diplômés	9 %	5 %	14 %	95 %	2 %	2 %
Autres diplômés						
bac+4 ou bac+5	16 %	9 %	23 %	83 %	1 %	9 %
Bac+5 non diplômés	25 %	18 %	36 %	50 %	7 %	15 %
Maîtrise diplômés	35 %	20 %	24 %	64 %	12 %	9 %
Maîtrise non diplômés	44 %	28 %	33 %	37 %	5 %	16 %
IUFM concours réussi	6 %	9 %	44 %	68 %	2 %	21 %
IUFM concours échoué	25 %	27 %	28 %	33 %	24 %	19 %
Licence diplômés	39 %	24 %	26 %	58 %	7 %	13 %
Licence non diplômés	55 %	27 %	29 %	27 %	6 %	16 %
DEUG diplômés	33 %	17 %	28 %	30 %	14 %	20 %
DEUG non diplômés	46 %	26 %	26 %	13 %	14 %	23 %
DUT diplômés	47 %	24 %	27 %	66 %	8 %	7 %
BTS diplômés	40 %	23 %	25 %	73 %	5 %	7 %
BTS ou DUT non diplômés	55 %	24 %	25 %	36 %	7 %	15 %
École santé-social, niveau bac+2	8 %	11 %	37 %	91 %	1 %	4 %

Source : Céreq, enquête « Génération 98 », interrogation 2001.

### *Avoir atteint le niveau de formation souhaité : 58 % des sortants de l'enseignement supérieur*

C'est fort logiquement dans les filières professionnelles longues de l'enseignement supérieur que ce motif d'arrêt des études est le plus évoqué. 95 % des diplômés d'écoles d'ingénieurs et de DESS, 89 % des diplômés d'écoles de commerce justifient l'arrêt des études par l'atteinte de leur objectif scolaire. Il en est de même pour les écoles dans le domaine de la santé et du social (niveau III) et, à l'autre extrémité, pour les docteurs pour lesquels la poursuite d'études ne se justifie pas dans la logique du cursus universitaire. A contrario, ce motif d'arrêt des études est moins évoqué dans les filières généralistes, notamment lorsque la formation s'est soldée par un échec. Si 71 % des

diplômés de DEA, 64 % des diplômés de maîtrise, 58 % des diplômés de licence disent avoir atteint le niveau souhaité de formation, ils ne sont plus que 50 % des jeunes en échec à bac+5, 37 % en échec en maîtrise, et 27 % en échec en licence à déclarer avoir atteint ce niveau. De même, pour les sortants de BTS et de DUT, ils sont respectivement 72 % et 66 % à déclarer avoir atteint leur objectif en matière d'études lorsqu'ils ont réussi contre 36 % en cas d'échec scolaire. L'observation est la même pour les sortants d'IUFM qui, lorsqu'ils ont le concours déclarent pour près de 68 % avoir atteint le niveau de formation souhaité contre 33 % pour ceux qui n'obtiennent pas le concours.

### *Être lassé de faire des études : un motif souvent associé à l'échec scolaire*

C'est dans les formations les plus courtes de l'enseignement supérieur que les sortants justifient l'arrêt de leurs études par de la lassitude. Près d'un jeune sur deux en IUT et 40 % des diplômés de BTS, 55 % lorsqu'ils sortent des ces filières sans le diplôme, déclarent être lassés par les études. En DEUG, licence et maîtrise, plus d'un tiers des diplômés et près de la moitié des non diplômés justifient pour cette même raison l'arrêt de leurs études.

### *Avoir déjà trouvé un emploi : une opportunité spécifique à certaines formations*

Si globalement un quart des sortants de l'enseignement supérieur disent arrêter leurs études parce qu'ils ont déjà trouvé un emploi, ce taux est beaucoup plus élevé dans certaines formations où l'existence d'activités professionnelles durant les études favorise l'accès à des opportunités d'emploi. C'est notamment le cas des thésards qui abandonnent le doctorat et des sortants au niveau bac+5 sans diplôme, l'échec ou l'arrêt prématuré des études étant alors peut-être simplement provoqué par l'existence d'une opportunité d'emploi. Enfin, les jeunes réussissant le concours après la première année d'IUFM et les diplômés des écoles de santé et du social pour qui les problèmes de recherche d'emploi ne se posent que très marginalement, sont également très nombreux à arrêter leurs études parce qu'ils ont déjà trouvé un emploi.

### *Les raisons financières souvent évoquées par les sortants des premiers et seconds cycles universitaires*

À l'exception des thésards qui abandonnent leur doctorat, ce motif d'arrêt est généralement peu évoqué pour les études longues. En revanche, les contraintes financières semblent beaucoup plus pénalisantes en premier et second cycles universitaires lorsque les jeunes sont en situation d'échec. Près de 27 % des sortants non diplômés de DEUG, licence ou maîtrise affirment abandonner leurs études pour des raisons financières. Elles expliquent également, pour un peu moins d'un quart des diplômés de BTS et DUT, l'arrêt des études après l'obtention de leur diplôme alors que la majorité des diplômés poursuivent leur études.

### *Être refusé dans une formation : seulement à certains nœuds des cursus universitaires*

Si seulement 7 % des sortants déclarent abandonner l'enseignement parce qu'ils ont été refusés dans une formation, ils sont beaucoup plus nombreux à certains moments du parcours universitaire où l'accès à certaines filières est régulé par un numerus-clausus. C'est notamment le cas des diplômés de DEUG et de maîtrise où respectivement 14 %

et 12 % disent abandonner leurs études du fait d'un refus dans une formation supérieure. Ce motif est également évoqué dans le cas d'échec à l'examen ou au concours lorsque le redoublement s'avère difficile, voire impossible : 24 % des sortants de premières années d'IUFM n'ayant pas obtenu le concours et 14 % des sortants de premiers cycles universitaires sans diplôme déclarent arrêter leurs études du fait de ce type de refus.

### **2.3. L'origine sociale influence l'accès à l'enseignement supérieur long et au statut de cadre**

Si plus de la moitié de la Génération 98 est sortie de l'enseignement supérieur, l'accès aux différentes positions sociales en début de vie active demeure très inégalitaire. Cette inégalité s'observe en premier lieu dans l'accès à certaines filières, même si l'entrée dans l'enseignement supérieur est elle-même très inégalitaire. Alors que 18 % des sortants de la Génération 98 ont un père occupant un emploi de cadre, cela concerne 30 % des sortants de l'enseignement supérieur. Inversement, 55 % des jeunes sortis en 98 ont un père employé ou ouvrier mais c'est seulement le cas de 42 % des sortants de l'enseignement supérieur. Cependant, les écarts sont encore plus marqués entre certaines formations de l'enseignement supérieur. Plus on s'élève dans la hiérarchie des diplômes, plus les enfants de cadres sont sur-représentés. Ainsi, plus de la moitié des sortants d'écoles d'ingénieur et de commerce et de cursus universitaire bac+5 ou supérieur ont un père cadre ou ingénieur. Ce taux dépasse à peine 25 % pour l'ensemble des sortants de l'enseignement supérieur. A contrario, pour les filières courtes, de niveau bac+2, qu'elles soient universitaires ou professionnelles, la part de père employé ou ouvrier est toujours plus élevée que la moyenne de l'enseignement supérieur.

À diplôme égal, ces différences d'origine sociale ne se traduisent pas par des écarts sensibles en termes de chômage et de précarité des emplois. Que le père soit cadre ou non, les taux de chômage et d'emploi à durée limitée sont sensiblement les mêmes, sauf pour les bac+5 où les enfants de cadre semblent bénéficier d'un léger avantage. C'est cependant pour l'accès à l'emploi de cadre que les inégalités sont les plus visibles. Aux inégalités d'accès à certaines formations, s'ajoutent les inégalités sur le marché du travail à diplôme égal. Par exemple, pour les diplômés de maîtrise, la proportion de cadres est supérieure de 13 points si le père est cadre. À l'exception des diplômés d'écoles de commerce et doctorat, les sortants de niveau I ne sont pas épargnés par ces inégalités, bien qu'il accèdent majoritairement aux emplois de cadres. Pour les autres sortants de l'université, les inégalités sont variables selon les formations. Elles sont plus marquées pour les sortants d'IUFM, de DEUG et de deuxième cycle sans diplôme. Pour l'IUFM, les différences d'orientation entre le concours de professeur des écoles et de professeur du second degré peuvent expliquer au moins partiellement ces inégalités. Au niveau bac+2, les résultats sont plus nuancés du fait du faible nombre de jeunes en emploi de cadres. Mais l'écart est toutefois significatif pour les sortants de DUT, les plus nombreux à être cadres à ce niveau : il est de 13 points.

Tableau 11

ACCÈS AU STATUT DE CADRE EN FONCTION DE LA CATÉGORIE SOCIALE DU PÈRE

Catégorie sociale du père	Part des sortants	Taux d'accès aux emplois de cadre, ingénieur, profession libérale, professeur	Sur-représentation des enfants de cadres dans l'accès au statut cadre (en points)
Total		25 %	
Non cadre	72 %	18 %	+24
Cadre	28 %	42 %	
École d'ingénieurs		92 %	
Non cadre	49 %	89 %	+4
Cadre	51 %	94 %	
École de commerce		80 %	
Non cadre	41 %	79 %	+1
Cadre	59 %	80 %	
Doctorat diplômés		94 %	
Non cadre	47 %	94 %	0
Cadre	53 %	94 %	
Doctorat non diplômés		72 %	
Non cadre	45 %	67 %	+12
Cadre	55 %	78 %	
DEA diplômés		67 %	
Non cadre	50 %	65 %	+7
Cadre	50 %	71 %	
DESS diplômés		69 %	
Non cadre	54 %	66 %	+6
Cadre	46 %	72 %	
Autres diplômés bac+4 ou bac+5		58 %	
Non cadre	51 %	51 %	+13
Cadre	49 %	64 %	
Bac+5 non diplômés		45 %	
Non cadre	45 %	45 %	+4
Cadre	55 %	49 %	
Maîtrise diplômés		35 %	
Non cadre	71 %	32 %	+13
Cadre	29 %	45 %	
Maîtrise non diplômés		24 %	
Non cadre	70 %	22 %	+4
Cadre	30 %	27 %	

Catégorie sociale du père	Part des sortants	Taux d'accès aux emplois de cadre, ingénieur, profession libérale, professeur	Sur-représentation des enfants de cadres dans l'accès au statut cadre (en points)
IUFM concours réussi		49 %	
Non cadre	64 %	45 %	+10
Cadre	36 %	55 %	
IUFM concours échoué		31 %	
Non cadre	73 %	28 %	+12
Cadre	27 %	40 %	
Licence diplômés		15 %	
Non cadre	71 %	14 %	+6
Cadre	29 %	19 %	
Licence non diplômés		13 %	
Non cadre	72 %	10 %	+11
Cadre	28 %	22 %	
DEUG diplômés		11 %	
Non cadre	80 %	8 %	+11
Cadre	20 %	19 %	
DEUG non diplômés		6 %	
Non cadre	80 %	5 %	+1
Cadre	20 %	6 %	
DUT diplômés		10 %	
Non cadre	78 %	7 %	+12
Cadre	22 %	20 %	
BTS diplômés		7 %	
Non cadre	81 %	6 %	+7
Cadre	19 %	13 %	
BTS ou DUT non diplômés		4 %	
Non cadre	84 %	3 %	+5
Cadre	16 %	8 %	
École santé-social, niveau bac+2		1 %	
Non cadre	77 %	0 %	0
Cadre	23 %	1 %	

Source : Céreq, enquête « Génération 98 », interrogation 2001.

## 3 | Les expériences de travail en cours d'études

### 3.1. Les stages pendant les études : de fortes disparités selon les filières

Sur les 350 000 jeunes sortis de l'enseignement supérieur (hors apprentissage), 250 000, soit près de 72 %, déclarent avoir effectué des stages durant leurs études. Selon leur formation, les jeunes n'ont cependant pas la même chance d'effectuer des stages. Si la quasi-totalité des diplômés d'écoles d'ingénieurs affirment avoir effectué un stage, seulement les deux tiers des sortants de thèse et moins de la moitié des diplômés de maîtrise ont eu ce type d'expérience. Pour les jeunes qui sortent des premiers cycles universitaires sans diplômes, un peu plus d'un jeune sur trois indique avoir effectué un stage durant ces études.

Le nombre de stages est encore plus discriminant. Même s'il ne se rapporte pas seulement à la dernière formation suivie par le jeune, il donne un aperçu des fortes inégalités des jeunes passant par les différentes filières dans l'accès à ces premières expériences. Les diplômés d'écoles de commerce et d'ingénieurs ont en moyenne effectué trois stages avant de quitter le système éducatif, et 50 % d'entre eux en ont effectué plus de trois. En général, la majorité des diplômés des filières professionnelles ont effectué plus de deux stages. A contrario, les diplômés des filières plus généralistes ont majoritairement effectué un ou aucun stage. Le nombre de stages effectués dépend également des disciplines. Alors qu'un jeune diplômé d'une maîtrise de gestion a en moyenne réalisé près de quatre stages durant ses études, le diplômé d'une maîtrise de lettres et sciences humaines, sorti directement après, n'en a effectué qu'un. Quel que soit leur niveau, les jeunes issus de formations de la santé et du social sont ceux qui ont effectué le plus grand nombre de stages.

Si le nombre de stages est à peu près le même entre les formations professionnelles courtes (DUT et BTS) et les formations professionnelles longues comme les DESS, leur durée cumulée opposent clairement les sortants de ces deux filières. Les sortants de DUT et de BTS ont passé, pour la majorité d'entre eux, moins de trois mois en stage, alors que plus de 90 % des sortants de DESS ont passé plus de trois mois en stages.

En matière d'insertion professionnelle, l'évaluation des stages est souvent complexe et très dépendante de la formation suivie par le jeune. Deux questions d'opinion ont néanmoins été posées aux jeunes sur l'acquisition de compétences professionnelles durant le stage et sur l'accès à des réseaux, des relations professionnelles. Pour 85 % des diplômés du supérieur qui ont effectué un stage, cette première expérience leur a apporté des compétences professionnelles. De plus, les deux tiers d'entre eux ont profité du stage pour nouer des relations professionnelles. Quel que soit le diplôme, ceux qui déclarent n'avoir acquis aucun savoir pratique durant le stage sont peu nombreux. Près de 95 % des ingénieurs, 96 % des diplômés des écoles de commerce, 92 % des DESS estiment avoir acquis des compétences professionnelles. En DEUG, licence et maîtrise, ils sont 70, 75 et 85 % à confirmer ce fait. Les relations professionnelles sont légèrement plus discriminantes, mais opposent toujours, d'une part, les diplômés des grandes écoles et de DESS, qui jugent, à près de 80 % que les stages leurs ont permis de nouer des relations, et d'autre part les diplômés de filières plus généralistes comme les sortants de DEUG, licence et maîtrise qui sont respectivement 53 %, 55 % et 62 %, à indiquer cet effet du stage.

La mention des stages dans le *curriculum vitae* du jeune en 1998 peut également être un indicateur de l'intérêt du stage dans le processus d'insertion professionnelle. Globalement, 84 % des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur qui ont effectué des stages déclarent les avoir mentionnés dans tous leurs CV. Seuls 5 % affirment n'en avoir jamais parlé dans leur CV. Là encore, les filières les plus professionnelles se distinguent des autres : plus de 90 % de jeunes qui en sortent mentionnent systématiquement les stages dans leurs CV. Cependant, la part de jeunes inscrivant le stage dans leurs CV est également très élevée dans les filières généralistes : 56 % en maîtrise, 81 % en licence et 72 % en DEUG.

Tableau 12

## L'INFLUENCE DES STAGES SELON LES FILIÈRES DE FORMATION

	Nbre moyen de stages	Nbre médian de stages	Part de jeunes déclarant avoir noué des relations professionnelles lors des stages	Part de jeunes déclarant avoir acquis des compétences professionnelles lors des stages
Diplômés d'écoles d'ingénieurs	3,0	3	77 %	93 %
Diplômés d'écoles de commerce	3,2	3	80 %	96 %
Doctorat	2,8	2	75 %	90 %
DEA	1,6	1	63 %	86 %
DESS	2,7	2	77 %	92 %
Autres formations bac+5	3,2	3	71 %	90 %
Maîtrise	1,6	1	62 %	84 %
Autres formations bac+4	2,1	2	74 %	87 %
IUFM	1,0	0	50 %	71 %
Licence	1,1	0	55 %	75 %
DEUG	1,1	0	54 %	70 %
DUT	1,7	1	64 %	86 %
Post-DUT	2,2	2	68 %	87 %
BTS	2,8	2	62 %	81 %
Post-BTS	3,6	3	77 %	95 %
Autres formations bac+2	2,8	3	77 %	92 %
École santé-social, niveau bac+2	10,7	15	82 %	99 %

Source : Céreq, enquête « Génération 98 », interrogation 2001.

### 3.2. Des petits boulots au travail régulier : les activités professionnelles en cours d'études

Plus de 80 % des diplômés de l'enseignement supérieur, hors apprentis, ont déclaré avoir exercé au moins une activité professionnelle durant les études. Pour près de 15 %, il s'agissait d'une activité régulière tout au long de l'année scolaire et d'au moins huit heures hebdomadaires. Pour les autres, il s'agit uniquement de petits boulots durant les vacances ou l'année scolaire, mais de manière irrégulière : 44 % affirment en avoir eu fréquemment durant les études et 22 % occasionnellement.

Comme pour les stages, de fortes disparités existent entre les diplômés selon les filières dont ils sont issus. Mais ces deux expériences de travail semblent plutôt s'opposer si l'on regarde le public auquel elles s'adressent. Ces activités professionnelles en dehors des études concernent les sortants des filières les plus généralistes, alors que les stages concernaient avant tout les filières professionnelles. Près d'un quart des sortants de maîtrise et de licence affirment avoir travaillé régulièrement durant les études, mais seulement 15 % des diplômés de DESS, 12 % des diplômés d'écoles de commerce, 7 % à 8 % des diplômés de BTS et de DUT, et moins de 2 % des sortants d'écoles d'ingénieurs. Plus d'un tiers de ces derniers déclarent n'avoir effectué aucune activité professionnelle, emplois de vacances

Tableau 13

#### L'EMPLOI DURANT LES ÉTUDES DES DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

	Ils ont occupé au moins		Ils n'ont effectué que des petits boulots		Ils n'ont jamais travaillé durant leurs études	Total
	plusieurs emplois réguliers	un seul emploi régulier	Souvent	Parfois		
Total	3	12	44	22	19	100
Diplômés d'écoles d'ingénieurs	0	1	37	26	35	100
Diplômés d'écoles de commerce	3	9	34	26	28	100
Doctorat	4	16	36	22	22	100
DEA	4	13	41	22	20	100
DESS	3	12	48	21	16	100
Autres formations bac+5	2	12	42	27	17	100
Maîtrise	5	19	46	18	12	100
Autres formations bac+4	3	9	47	24	17	100
IUFM	3	19	46	19	14	100
Licence	4	22	42	19	14	100
DEUG	3	16	40	22	19	100
DUT	2	6	49	24	19	100
Post-DUT	0	8	50	19	23	100
BTS	1	7	47	24	21	100
Post-BTS	4	2	63	15	16	100
Autres formations bac+2	2	11	43	25	20	100
École santé-social, niveau bac+2	3	11	3	22	26	100

Source : Céreq, enquête « Génération 98 », interrogation 2001.



compris, en dehors de leurs études et des stages. À diplôme égal, des différences importantes existent également selon les spécialités. Ce sont les étudiants d'histoire et géographie, puis de sociologie et psychologie qui ont le plus travaillé durant leurs études : près de 30 % affirment avoir occupé une activité régulière durant leurs études. Inversement, moins de 8 % ont eu ce type d'activité dans la majorité des filières industrielles.

De manière générale, exercer une activité professionnelle pendant les études dépend à la fois de l'âge et donc du niveau de formation des jeunes, mais également d'autres facteurs sociaux ou scolaires. Le temps réservé à l'activité scolaire du fait de la participation obligatoire au cours, ou de préparations importantes tout au long de l'année semble discriminant. Globalement, un tiers des jeunes ayant eu une activité régulière ont déclaré que ce travail avait influencé négativement leurs études, mais, en dessous de 15 heures hebdomadaires, moins d'un étudiant sur cinq indique avoir été perturbé dans son parcours scolaire. Parallèlement, les filières où les étudiants consacrent le plus grand nombre d'heures à une activité professionnelle sont celles où les taux de perturbation sont également les plus importants. En DEUG, licence, maîtrise ou DEA, les étudiants qui exercent une activité professionnelle ont travaillé, en moyenne, près de 20 heures par semaine contre 13 heures pour les diplômés d'écoles de commerce ou d'ingénieurs et 10 heures pour les sortants de BTS et d'IUT. Or, les sortants de DEUG, licences et DEA se caractérisent également par des taux de perturbation plus élevés : environ 45 % d'entre eux indiquent que leur activité professionnelle a perturbé leurs études.

Tableau 14

## PART DES JEUNES AU PREMIER EMPLOI AYANT DÉJÀ TRAVAILLÉ DANS L'ENTREPRISE (EN %)

	A déjà travaillé une fois chez l'employeur	A déjà travaillé plusieurs fois chez l'employeur	N'a jamais travaillé chez l'employeur
Total	16	11	73
Diplômés d'écoles d'ingénieurs	23	4	74
Diplômés d'écoles de commerce	26	5	69
Doctorat	27	14	58
DEA	13	9	78
DESS	24	7	70
Autres formations bac+5	21	23	57
Maîtrise	15	12	73
Autres formations bac+4	15	7	77
IUFM	13	12	75
Licence	14	13	73
DEUG	12	12	76
DUT	20	8	72
Post-DUT	29	9	62
BTS	12	10	78
Post-BTS	14	35	51
Autres formations bac+2	20	8	73
Écoles santé-social niveau III	18	26	57

Source : Céreq, enquête « Génération 98 », interrogation 2001.

Trois jeunes sur quatre déclarent qu'une activité régulière durant les études leur a apporté des compétences professionnelles. 58 % indiquent que cette activité a été l'occasion de nouer des relations professionnelles. Si, dans les deux cas, l'apport de cette activité semble légèrement moindre que celle des stages, il semble difficile de contester l'intérêt de cette première expérience de travail. Pour preuve, 77 % des jeunes qui ont eu une activité régulière l'ont mentionnée dans tous leurs CV en 1998.

### **3.3. Expérience de travail durant les études et emploi obtenu à la sortie : de fortes relations**

Stages ou travail durant les études, les jeunes diplômés de l'enseignement ont accédé pendant leur formation à des expériences de travail qu'ils ont pu ensuite utiliser à la sortie du système éducatif. Outre les relations et les compétences acquises durant ces expériences, ils ont également fourni aux employeurs des informations sur leur savoir-faire et leur savoir-être en situation de travail. Ainsi, lorsqu'ils occupent leur premier emploi salarié, 27 % des jeunes sortants de l'enseignement supérieur déclarent avoir déjà travaillé chez cet employeur avant la fin de leurs études : 16 % une seule fois et 11 % plusieurs fois. De plus, cette part de jeunes est quasi identique pour les emplois obtenus dans le privé et dans le public.

Des différences existent selon les filières de formations. Les chances d'être recruté par une entreprise où le jeune a déjà travaillé sont d'autant plus fortes qu'il sort d'une formation professionnelle et terminale. Ainsi, dans les écoles d'infirmières ou dans les filières « professionnalisantes » post-BTS et post-DUT, près d'un jeune sur deux a déjà travaillé chez l'employeur où il est recruté. De même, près d'un tiers des diplômés de DESS ou d'écoles de commerce accède également à une entreprise dans laquelle il a été stagiaire ou employé pendant ses études.



## Références bibliographiques

- Céreq, « Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la Génération 98 », mars 2001.
- Epiphane D., Giret J.F., Hallier P., Lopez A., Sigot C. (2001), « Génération 98 : à qui a profité l'embellie économique ? » *Bref Céreq*, n° 181.
- Marchand O. (1999), « Population active, emploi et chômage au cours des années quatre-vingt-dix », *Données Sociales*, pp. 100-107.
- Martinelli D., Molinari M. (2000), « L'insertion professionnelle en 1999 des diplômés de l'enseignement supérieur », Document Céreq, n° 150, 68 p.
- Minni C., Poulet-Coulibando P. (2001), « L'évolution récente des scolarités et de l'insertion professionnelle des jeunes (1998-2000) », *Premières Synthèses*, n° 26, DARES.



## Annexe Sources

### ÉVOLUTION DE L'INSERTION DES SORTANTS DE 1992 À 1998 : COMPARABILITÉ DE QUATRE ENQUÊTES D'INSERTION DU CÉREQ

L'analyse de l'évolution de l'insertion des sortants de l'enseignement supérieur de 1992 à 1998 repose sur des indicateurs relatifs aux situations professionnelles trois ans après la fin des études (de 1995 à 2001).

Ce document exploite les données de quatre enquêtes conduites par le Céreq : les enquêtes « Génération 92 » et « Génération 98 » ainsi que les enquêtes sur les sortants de l'enseignement supérieur en 1994 et 1997.

**L'enquête « Génération 92 »** interroge, en 1995, 27 000 jeunes sortants du système éducatif pour la première fois (ans interruption des études antérieurement) en 1992, à tous niveaux de diplôme et de spécialité. Elle a une large représentativité puisqu'elle couvre 530 000 sortants sur les 640 000. Elle compte 184 600 primo-sortants de l'enseignement supérieur. Les formations de ce niveau non représentées sont les formations de la santé et du paramédical, les écoles de vente (bac+1, bac+2), les sorties des BTS sans diplôme et les écoles préparant aux métiers artistiques, culturels et sportifs. « Génération 92 » permet d'analyser les cinq premières années de vie active au regard du parcours scolaire et des diplômes obtenus.

**L'enquête « Génération 98 »** couvre 98 % du champ des formations initiales dispensées en France métropolitaine, il s'agit également de primo-sortants du système éducatif. Son champ est plus large que celui de « Génération 92 » qui porte sur 82 % des formations initiales.

**Les comparaisons conduites entre « Génération 92 » et « Génération 98 »** s'appuient sur des populations de même champ, celui de « Génération 92 », et donc concerne une sous-population de « Génération 98 » (87 % des individus). Les indicateurs d'insertion utilisés concernent la situation occupée et l'emploi éventuel trois ans après la fin des études pour les deux enquêtes.

**Les enquêtes de 1997 et 1999 auprès des sortants de l'enseignement supérieur en 1994 et 1996** sont également des enquêtes d'insertion rétrospectives réalisées par le Céreq. Ces deux enquêtes, les dernières d'une série de cinq, concernent les trois premières années de vie active des seuls diplômés de l'enseignement supérieur (de nationalité française et de moins de 35 ans). Ces diplômés sont issus d'IUT, de STS, d'écoles d'ingénieurs et de commerce et de deuxième et troisième cycles universitaires (hors santé et social, hors formation des ministères de l'Agriculture et de la Défense et hors écoles préparant aux métiers artistiques et culturels). Ces enquêtes sont téléphoniques et concernent respectivement près de 13 500 et 10 500 jeunes.

**Les comparaisons conduites entre les quatre enquêtes** s'appuient sur un champ réduit au plus petit commun dénominateur. Ne sont retenus des enquêtes auprès des sortants de l'enseignement supérieur en 1994 et 1996 que les diplômés primo-sortants. En définitive, parmi l'ensemble des formations dans l'enseignement supérieur, sont exclues celles des DEUG, les formations par apprentissage, celles de la santé et du social, des ministères de l'Agriculture et de la Défense et des écoles préparant aux métiers artistiques et culturels.



Les Notes du  
Céreq

CENTRE D'ÉTUDES  
ET DE RECHERCHES  
SUR LES QUALIFICATIONS

[www.cereq.fr](http://www.cereq.fr)

10, place de la Joliette,  
BP 21321,  
13567 Marseille cedex 02  
Tél. 04 91 13 28 28  
Fax 04 91 13 28 80

Imprimé par  
Espace Imprimerie  
Marseille

Dépôt légal  
2<sup>e</sup> trimestre 2003

ISBN : 2-11-094259-2  
ISSN : en cours

**Prix : 10 €**